

DWS Strategic

Rapport annuel 2023

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois



Investors for a new now

Sommaire

Rapport annuel 2023 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

- 2 / Informations
- 4 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Strategic SICAV
- 4 / DB ESG Balanced SAA (EUR)
- 11 / DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus
- 18 / DB ESG Conservative SAA (EUR)
- 25 / DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus
- 32 / DB ESG Growth SAA (EUR)
- 39 / DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus
- 47 / DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus
- 55 / DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
- 63 / DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus
- 89 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé
- Informations complémentaires
- 94 / Rémunérations et participations des membres du conseil
d'administration
- 95 / Informations sur la rémunération des collaborateurs
- 97 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365
- 98 / Données en vertu du règlement européen (EU) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (EU) 2020/852

Informations

Les fonds cités dans le présent rapport sont des compartiments d'une SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat d'actions de fonds est basé sur le prospectus de vente actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur » et sur les statuts de la SICAV, accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux actionnaires, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 75 % ; b) portefeuille d'actions : 25 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132880241	9,7 %	5,7 %	19,1 % ¹⁾
Classe DPMC	LU2132880167	10,1 %	6,8 %	10,3 % ²⁾
Classe LC	LU2258442917	8,8 %	2,3 % ³⁾	-
Classe LC10	LU2132880324	9,9 %	6,3 %	19,9 % ¹⁾
Classe PFC	LU2258443055	8,2 %	-3,2 % ⁴⁾	-
Classe WAMC	LU2132880597	10,0 %	6,7 %	20,5 % ¹⁾

¹⁾ Classes SC, LC10 et WAMC lancées le 30 avril 2020

²⁾ Classe DPMC lancée le 14 octobre 2020

³⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021

⁴⁾ Classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

(chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés*.

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le compartiment DB ESG Balanced SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 9,7 % par action (classe d'actions SC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Balanced SAA (EUR) a principalement investi dans des actions et des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la

politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés

des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de dura-

bilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB ESG Balanced SAA (EUR)

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	96 275 407,67	45,00
Fonds obligataires	109 453 678,17	51,16
Total des parts de fonds	205 729 085,84	96,16
2. Avoirs bancaires	7 060 150,87	3,30
3. Autres éléments d'actif	1 347 747,95	0,63
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	44 446,73	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-217 881,18	-0,11
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-8 311,04	0,00
III. Actif du fonds	213 955 239,17	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB ESG Balanced SAA (EUR)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							205 729 085,84	96,16
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- EUR - (0,080 %)	Actions	1 377 461	302 288	443 837	EUR	4,411	6 075 291,74	2,84
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	329 934	21 527	40 137	EUR	18,798	6 202 099,33	2,90
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,150 %)	Actions	684 889	70 229	194 959	EUR	46,485	31 837 065,17	14,88
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	150 471	44 057	12 985	EUR	164,96	24 821 696,16	11,60
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	474 735	57 930	43 866	GBP	38,473	21 009 650,03	9,82
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	1 849 707	1 992 509	142 802	EUR	9,241	17 093 142,39	7,99
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	2 017 081	173 168	281 697	EUR	9,374	18 908 117,29	8,84
iShares II plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	846 774	226 413	3 394 947	EUR	4,915	4 162 148,24	1,94
iShares II plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	3 362 485	268 848	375 111	EUR	5,185	17 433 812,23	8,15
iShares IV plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	4 242 234	377 363	1 595 640	EUR	4,857	20 604 530,54	9,63
iShares IV plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	4 517 741	1 312 479	464 949	EUR	6,985	31 556 420,89	14,75
iShares PLC - iShares \$ Treasury Bond 1-3yr UCITS ETF USD - (0,070 %)	Actions	1 235 835	91 933	302 532	USD	5,397	6 025 111,83	2,82
Total du portefeuille-titres							205 729 085,84	96,16
Avoirs bancaires							7 060 150,87	3,30
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						6 879 407,13	3,22
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	62 282					71 644,68	0,03
Dollar américain	USD	120 773					109 099,06	0,05
Autres éléments d'actif								
Frais de placement reportés *							1 346 564,87	0,63
Autres actifs							1 183,08	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							44 446,73	0,02
Total des éléments d'actif							214 181 431,39	100,11
Autres engagements								
Engagements découlant des coûts							-217 881,18	-0,11
Engagements découlant d'opérations sur actions							-8 311,04	0,00
Total des engagements							-226 192,22	-0,11
Actif du fonds							213 955 239,17	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	11 027,53
Classe LC	EUR	102,32
Classe LC10	EUR	11 993,65
Classe PFC	EUR	96,78
Classe SC	EUR	11 905,81
Classe WAMC	EUR	12 046,51
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	1 054,300
Classe LC	Unité	263 234,000
Classe LC10	Unité	1 288,000
Classe PFC	Unité	760 699,000
Classe SC	Unité	6 785,407
Classe WAMC	Unité	459,936

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
 Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	99,950
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,000

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**Approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 31 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	201 263,26
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	416 958,58
3. Autres revenus	EUR	937,17

Total des revenus EUR **619 159,01**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	EUR	-1 864,23
2. Commission de gestion	EUR	-1 380 003,36
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-1 380 003,36
3. Frais juridiques et de publication	EUR	-1 266,45
4. Taxe d'abonnement	EUR	-142 428,08
5. Autres dépenses	EUR	-866 381,56
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-866 381,56

Total des dépenses EUR **-2 391 943,68**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **-1 772 784,67**

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR 329 918,61

Résultat des opérations de vente EUR **329 918,61**

V. Résultat de l'exercice EUR **-1 442 866,06**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,13 % par an,	classe LC 1,28 % par an,
classe LC10 0,31 % par an,	classe PFC 1,83 % par an,
classe SC 0,51 % par an,	classe WAMC 0,19 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,27 % par an,	classe LC 1,41 % par an,
classe LC10 0,45 % par an,	classe PFC 1,97 % par an,
classe SC 0,65 % par an,	classe WAMC 0,33 % par an

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 29,87 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	196 336 232,04
1. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-142 061,31
2. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	4 350,50
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-1 772 784,67
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	329 918,61
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	19 199 584,00

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR **213 955 239,17**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 300 679,65 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus) EUR **329 918,61**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	329 609,61
Opérations de change (à terme)	EUR	309,00

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2023	EUR	213 955 239,17
2022	EUR	196 336 232,04
2021	EUR	192 076 287,29
Valeur liquidative en fin d'exercice		
2023	EUR	11 027,53
	EUR	102,32
	EUR	11 993,65
	EUR	96,78
	EUR	11 905,81
	EUR	12 046,51
2022	EUR	10 017,25
	EUR	94,02
	EUR	10 914,33
	EUR	89,42
	EUR	10 856,03
	EUR	10 950,19
2021	EUR	11 480,86
	EUR	108,96
	EUR	12 526,97
	EUR	104,93
	EUR	12 485,03
	EUR	12 552,70

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 7,27 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 120 184 342,90 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Ce faisant, il vise à se prémunir contre des pertes en capital de plus de 18 % sur une base annuelle. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation

DB ESG Balanced SAA (EUR) PLUS

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132879748	9,6 %	6,4 %	19,9 % ¹⁾
Classe DPMC	LU2132879664	10,1 %	7,8 %	14,7 % ²⁾
Classe LC	LU2258443139	8,7 %	2,7 % ³⁾	-
Classe LC10	LU2132879821	9,8 %	7,1 %	20,7 % ¹⁾
Classe PFC	LU2258443212	8,1 %	-3,2 % ⁴⁾	-
Classe WAMC	LU2132880084	10,0 %	7,7 %	21,6 % ¹⁾

¹⁾ Classes SC, LC10 et WAMC lancées le 30 avril 2020

²⁾ Classe DPMC lancée le 17 juin 2020

³⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021

⁴⁾ Classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

européenne. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 18 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme

alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés*.

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le compartiment DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus a réalisé une plus-value de 9,6 % par action (classe d'actions SC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus a principalement investi dans des actions et des obligations, y compris des obligations d'État et

d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de

fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	1 319 027 705,55	62,88
Fonds obligataires	658 062 956,54	31,37
Total des parts de fonds	1 977 090 662,09	94,25
2. Dérivés	10 303 778,23	0,49
3. Avoirs bancaires	104 509 316,38	4,98
4. Autres éléments d'actif	10 470 891,96	0,50
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	24 934,23	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-2 746 385,58	-0,13
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-1 972 493,99	-0,09
III. Actif du fonds	2 097 680 703,32	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							1 977 090 662,09	94,25
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- EUR - (0,080 %)	Actions	8 996 856	2 323 313	1 467 450	EUR	4,411	39 680 633,39	1,89
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Europe ESG UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	5 884 125	216 092	953 309	EUR	27,82	163 696 357,50	7,80
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS								
ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	4 300 768	95 488	2 058 866	EUR	18,798	80 845 836,86	3,86
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,150 %)	Actions	8 611 413	504 728	1 435 698	EUR	46,206	400 301 533,31	19,08
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	1 347 857	125 976	193 433	EUR	164,96	222 342 490,72	10,60
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS								
ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	3 247 348	239 330	464 444	GBP	44,256	143 713 113,61	6,85
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Amundi Index Solutions - Amundi Index MSCI EMU UCITS								
ETF DR EUR - (0,150 %)	Actions	223 894	244 238	20 344	EUR	276,9	61 996 248,60	2,96
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI								
PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	12 459 647	13 643 104	1 183 457	EUR	9,241	115 139 597,93	5,49
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government								
Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	8 771 411	192 487	2 882 626	EUR	9,374	82 223 206,71	3,92
iShares II plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS								
ETF EUR - (0,120 %)	Actions	6 223 144	439 948	24 501 919	EUR	4,915	30 588 619,70	1,46
iShares II plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG								
UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	12 354 561	172 222	1 845 603	EUR	5,185	64 055 927,87	3,05
iShares IV plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced								
UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	62 229 378	1 740 567	11 932 755	EUR	4,857	302 248 088,95	14,41
iShares IV plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced								
UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	26 508 316	8 608 095	3 836 925	EUR	6,985	185 160 587,26	8,83
iShares IV plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced								
UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	5 608 088	143 363	11 613 993	EUR	7,86	44 079 571,68	2,10
Lyxor Index Fund - Lyxor EURO STOXX 300 (DR) -								
UCITS ETF -C- EUR - (0,120 %)	Actions	169 780	186 427	16 647	EUR	241,6	41 018 848,00	1,95
Total du portefeuille-titres							1 977 090 662,09	94,25
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers								
Créances / dettes							10 303 778,23	0,49
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 800 EUR (DB)	Unité	6 381	6 391	10			5 618 470,50	0,27
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 6 600 GBP (DB)	Unité	425	425				526 772,83	0,02
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 700 USD (DB)	Unité	900	910	10			4 158 534,90	0,20
Avoirs bancaires							104 509 316,38	4,98
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						101 939 374,10	4,86
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	361 543					415 888,11	0,02
Dollar américain	USD	2 384 539					2 154 054,17	0,10
Autres éléments d'actif								
Droits à dividende/à distribution							815,88	0,00
Frais de placement reportés *							7 418 161,01	0,35
Autres actifs							3 051 915,07	0,15
À recevoir au titre d'opérations sur actions							24 934,23	0,00
Total des éléments d'actif							2 102 399 582,89	100,22
Autres engagements								
Engagements découlant des coûts							-2 746 385,58	-0,13
Engagements découlant d'opérations sur actions								
							-1 972 493,99	-0,09
Total des engagements							-4 718 879,57	-0,22
Actif du fonds							2 097 680 703,32	100,00

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	11 468,46
Classe LC	EUR	102,75
Classe LC10	EUR	12 071,73
Classe PFC	EUR	96,84
Classe SC	EUR	11 985,46
Classe WAMC	EUR	12 160,14
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	2 633,950
Classe LC	Unité	9 016 191,600
Classe LC10	Unité	7 953,553
Classe PFC	Unité	4 374 590,000
Classe SC	Unité	49 556,564
Classe WAMC	Unité	2 261,667

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	80,098
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	93,251
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	88,063

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 87 437 349,83 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournis par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	3 029 143,96
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	2 654 047,96
3. Autres revenus	EUR	22 367,92

Total des revenus EUR 5 705 559,84

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-19 924 346,72
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-19 924 346,72
2. Frais juridiques et de publication	EUR	-12 603,09
3. Taxe d'abonnement	EUR	-1 509 108,13
4. Autres dépenses	EUR	-4 912 448,68
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-4 906 864,60
autres	EUR	-5 584,08

Total des dépenses EUR -26 358 506,62

III. Revenus ordinaires, nets EUR -20 652 946,78

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR -15 287 198,01

Résultat des opérations de vente EUR -15 287 198,01

V. Résultat de l'exercice EUR -35 940 144,79

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,17 % par an,	classe LC 1,42 % par an,
classe LC10 0,42 % par an,	classe PFC 1,97 % par an,
classe SC 0,62 % par an,	classe WAMC 0,23 % par an,

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatements publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,31 % par an,	classe LC 1,56 % par an,
classe LC10 0,57 % par an,	classe PFC 2,12 % par an,
classe SC 0,77 % par an,	classe WAMC 0,37 % par an

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 142 859,83 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	2 110 932 563,65
1. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-193 835 721,35
2. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-2 146 384,04
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-20 652 946,78
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	-15 287 198,01
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	218 670 389,85

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR 2 097 680 703,32

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 1 617 868,47 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus) EUR -15 287 198,01

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	15 057 137,59
Opérations de change (à terme)	EUR	5 900,75
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	-30 350 236,35

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice				2022	Classe DPMC	EUR	10 418,20
2023	EUR	2 097 680 703,32			Classe LC	EUR	94,51
2022	EUR	2 110 932 563,65			Classe LC10	EUR	10 996,61
2021	EUR	1 765 098 571,68			Classe PFC	EUR	89,57
Valeur liquidative en fin d'exercice					Classe SC	EUR	10 937,61
2023	Classe DPMC	EUR	11 468,46	2021	Classe WAMC	EUR	11 053,65
	Classe LC	EUR	102,75		Classe DPMC	EUR	11 952,50
	Classe LC10	EUR	12 071,73		Classe LC	EUR	109,75
	Classe PFC	EUR	96,84		Classe LC10	EUR	12 643,49
	Classe SC	EUR	11 985,46		Classe PFC	EUR	105,34
	Classe WAMC	EUR	12 160,14		Classe SC	EUR	12 601,06
					Classe WAMC	EUR	12 684,35

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 4,53 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 1148 207 098,44 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme en euro. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 40 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132882023	7,3 %	-1,6 %	6,1 % ¹⁾
Classe DPMC	LU2132881991	7,6 %	-0,7 %	3,7 % ²⁾
Classe LC	LU2258442594	6,6 %	-3,9 % ³⁾	-
Classe LC10	LU2132882296	7,5 %	-1,0 %	6,9 % ¹⁾
Classe PFC	LU2258442677	6,0 %	-7,7 % ⁴⁾	-
Classe WAMC	LU2132882379	7,6 %	-0,8 %	7,2 % ¹⁾

¹⁾ Classes SC, LC10 et WAMC lancées le 30 avril 2020

²⁾ Classe DPMC lancée le 29 mai 2020

³⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021

⁴⁾ Classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2023

le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés*.

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le compartiment DB ESG Conservative SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 7,3 % par action (classe d'actions SC ; calculée d'après la méthode de la BVI,

l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Conservative SAA (EUR) a principalement investi dans des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, et dans une moindre mesure dans des actions, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le

ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses

de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant

les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB ESG Conservative SAA (EUR)

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	65 181 223,42	25,11
Fonds obligataires	185 056 490,97	71,32
Total des parts de fonds	250 237 714,39	96,43
2. Avoirs bancaires	8 651 377,02	3,34
3. Autres éléments d'actif	854 198,41	0,33
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	33 691,68	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-262 912,26	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-18 452,35	-0,01
III. Actif du fonds	259 495 616,89	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB ESG Conservative SAA (EUR)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							250 237 714,39	96,43
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- EUR - (0,080 %)	Actions	1 128 311	123 007	285 367	EUR	4,411	4 976 415,67	1,92
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	269 136	7 743	38 747	EUR	18,798	5 059 218,53	1,95
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,150 %)	Actions	419 018	21 498	124 432	EUR	46,485	19 478 051,73	7,50
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	275 966	25 630	26 776	EUR	164,96	45 523 351,36	17,54
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	812 627	172 696	72 843	GBP	38,473	35 963 240,28	13,86
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	3 394 971	3 664 408	269 437	EUR	9,241	31 372 927,01	12,09
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	3 286 265	814 029	268 478	EUR	9,374	30 805 448,11	11,87
iShares II plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	2 590 101	416 109	7 145 058	EUR	4,915	12 731 123,45	4,91
iShares II plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	4 108 963	249 306	1 731 002	EUR	5,185	21 304 151,36	8,21
iShares IV plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	3 633 580	731 915	347 871	EUR	4,857	17 648 298,06	6,80
iShares IV plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	2 579 705	466 913	257 981	EUR	6,985	18 019 239,43	6,94
iShares PLC - iShares \$ Treasury Bond 1-3yr UCITS ETF USD - (0,070 %)	Actions	1 508 870	75 890	1 364 798	USD	5,397	7 356 249,40	2,84
Total du portefeuille-titres							250 237 714,39	96,43
Avoirs bancaires							8 651 377,02	3,34
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						8 387 119,42	3,24
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	60 148					69 189,38	0,03
Dollar américain	USD	215 941					195 068,22	0,07
Autres éléments d'actif							854 198,41	0,33
Frais de placement reportés *							852 752,27	0,33
Autres actifs							1 446,14	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							33 691,68	0,01
Total des éléments d'actif							259 776 981,50	100,11
Autres engagements							-262 912,26	-0,10
Engagements découlant des coûts							-262 912,26	-0,10
Engagements découlant d'opérations sur actions							-18 452,35	-0,01
Total des engagements							-281 364,61	-0,11
Actif du fonds							259 495 616,89	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	10 366,30
Classe LC	EUR	96,07
Classe LC10	EUR	10 689,31
Classe PFC	EUR	92,34
Classe SC	EUR	10 608,84
Classe WAMC	EUR	10 718,22

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	116,900
Classe LC	Unité	340 944,000
Classe LC10	Unité	9 565,000
Classe PFC	Unité	560 893,000
Classe SC	Unité	6 104,288
Classe WAMC	Unité	628,223

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
 Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	99,974
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,000

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres représentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	263 068,57
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	672 397,85
3. Autres revenus	EUR	3 170,90

Total des revenus EUR 938 637,32

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-1 128 171,98
dont : Commission de gestion de base	EUR	-1 128 171,98
2. Frais juridiques et de publication	EUR	-1 570,61
3. Taxe d'abonnement	EUR	-209 394,72
4. Autres dépenses	EUR	-799 993,50
dont : Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-799 993,50

Total des dépenses EUR -2 139 130,81

III. Dépenses ordinaires, nettes EUR -1 200 493,49

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR 713 919,47

Résultat des opérations de vente EUR 713 919,47

V. Résultat de l'exercice EUR -486 574,02

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,13 % par an,	classe LC 1,09 % par an,
classe LC10 0,27 % par an,	classe PFC 1,70 % par an,
classe SC 0,47 % par an,	classe WAMC 0,19 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,26 % par an,	classe LC 1,22 % par an,
classe LC10 0,40 % par an,	classe PFC 1,83 % par an,
classe SC 0,60 % par an,	classe WAMC 0,32 % par an

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 33,47 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	250 806 058,22
1. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-8 292 739,73
2. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-63 406,09
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-1 200 493,49
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	713 919,47
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	17 532 278,51
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	259 495 616,89

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 368 777,54 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	713 919,47
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	713 870,93
Opérations de change (à terme)	EUR	48,54

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			2022	Classe DPMC	EUR	9 630,10	
2023	EUR	259 495 616,89		Classe LC	EUR	90,10	
2022	EUR	250 806 058,22		Classe LC10	EUR	9 943,38	
2021	EUR	302 314 156,19		Classe PFC	EUR	87,14	
Valeur liquidative en fin d'exercice				Classe SC	EUR	9 888,58	
2023	Classe DPMC	EUR	10 366,30	2021	Classe WAMC	EUR	9 962,15
	Classe LC	EUR	96,07		Classe DPMC	EUR	11 028,35
	Classe LC10	EUR	10 689,31		Classe LC	EUR	104,13
	Classe PFC	EUR	92,34		Classe LC10	EUR	11 397,39
	Classe SC	EUR	10 608,84		Classe PFC	EUR	101,93
	Classe WAMC	EUR	10 718,22		Classe SC	EUR	11 356,94
					Classe WAMC	EUR	11 410,88

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 7,41 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 150 781 047,49 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme en euro. Ce faisant, il vise à se prémunir contre des pertes en capital de plus de 10 % sur une base annuelle. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 80 % ; b) portefeuille d'actions : 20 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132883344	6,6 %	-2,9 %	4,3 % ¹⁾
Classe DPMC	LU2132883260	7,1 %	-1,6 %	2,0 % ²⁾
Classe LC	LU2258442750	5,9 %	-5,4 % ³⁾	-
Classe LC10	LU2132883427	6,8 %	-2,3 %	5,1 % ¹⁾
Classe LC50	LU2369020990	7,1 %	-6,4 % ⁴⁾	-
Classe PFC	LU2258442834	5,2 %	-9,0 % ⁵⁾	-
Classe WAMC	LU2132883690	7,0 %	-1,7 %	5,9 % ¹⁾

¹⁾ Classes SC, LC10 et WAMC lancées le 30 avril 2020

²⁾ Classe DPMC lancée le 17 juin 2020

³⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021

⁴⁾ Classe LC50 lancée le 7 septembre 2021

⁵⁾ Classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2023

orientation européenne. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières pre-

mières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés*.

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le compartiment DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus a réalisé une plus-value de 6,6 % par action (classe d'actions SC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus a principalement investi dans des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, et dans une moindre mesure dans des actions, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays.

En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative,

compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	577 934 373,50	37,73
Fonds obligataires	855 448 551,81	55,83
Total des parts de fonds	1 433 382 925,31	93,56
2. Dérivés	8 200 544,15	0,54
3. Avoirs bancaires	86 795 154,47	5,66
4. Autres éléments d'actif	7 651 003,22	0,50
II. Engagements		
1. Autres engagements	-2 006 567,29	-0,13
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-1 952 518,53	-0,13
III. Actif du fonds	1 532 070 541,33	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							1 433 382 925,31	93,56
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- EUR - (0,080 %)	Actions	3 247 170		1 411 585	EUR	4,411	14 321 643,29	0,94
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Europe ESG UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	3 995 095	1 131 004	1 203 775	EUR	27,82	111 143 542,90	7,25
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS								
ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	2 363 264		873 938	EUR	18,798	44 424 636,67	2,90
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,150 %)	Actions	3 815 536	45 007	2 798 892	EUR	46,485	177 365 190,96	11,58
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS								
ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	1 439 737	487 283	376 231	EUR	164,96	237 499 015,52	15,50
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS								
ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	3 399 948	2 080 037	819 565	GBP	44,256	150 466 507,81	9,82
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI								
PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	11 586 503	13 799 644	2 213 141	EUR	9,241	107 070 874,22	6,99
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government								
Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	12 858 377	2 559 397	3 521 660	EUR	9,374	120 534 426,00	7,87
iShares II plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG								
UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	18 251 071	890 195	49 654 347	EUR	4,915	89 709 489,29	5,85
iShares II plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG								
UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	15 012 996	13 332	13 192 440	EUR	5,185	77 839 381,66	5,08
iShares IV plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced								
UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	27 535 103	146 801	11 563 558	EUR	4,857	133 737 995,27	8,73
iShares IV plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced								
UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	13 878 506	4 377 153	4 111 060	EUR	6,985	96 941 364,41	6,33
Lyxor Euro Government Bond 1-3Y DR UCITS ETF								
iShares PLC - iShares \$ Treasury Bond 1-3yr UCITS ETF								
USD - (0,070 %)	Actions	8 750 656	1 151 524	2 477 298	USD	5,397	42 662 395,01	2,78
Total du portefeuille-titres							1 433 382 925,31	93,56
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							8 200 544,15	0,54
Créances / dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 850 EUR (DB)	Unité	4 329	4 349	20			4 106 056,50	0,27
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 7 000 GBP (DB)	Unité	170	170				314 841,49	0,02
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 700 USD (DB)	Unité	818	818				3 779 646,16	0,25
Avoirs bancaires							86 795 154,47	5,66
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						84 891 954,86	5,54
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	264 213					303 928,58	0,02
Dollar américain	USD	1 770 394					1 599 271,03	0,10
Autres éléments d'actif							7 651 003,22	0,50
Frais de placement reportés *							4 980 779,78	0,33
Autres actifs							2 670 223,44	0,17
Total des éléments d'actif							1 536 029 627,15	100,26
Autres engagements							-2 006 567,29	-0,13
Engagements découlant des coûts								
Engagements découlant d'opérations sur actions							-1 952 518,53	-0,13
Total des engagements							-3 959 085,82	-0,26
Actif du fonds							1 532 070 541,33	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	10 198,99
Classe LC	EUR	94,55
Classe LC10	EUR	10 509,37
Classe PFC	EUR	90,95
Classe SC	EUR	10 433,08
Classe WAMC	EUR	10 586,60
Classe LC50	EUR	9 358,27
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	7 396,000
Classe LC	Unité	4 380 698,298
Classe LC10	Unité	17 069,000
Classe PFC	Unité	3 393 403,000
Classe SC	Unité	49 304,406
Classe WAMC	Unité	3 777,981
Classe LC50	Unité	2,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	75,528
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	92,146
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	81,733

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 69 336 095,50 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	2 164 611,94
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	3 770 880,13
3. Autres revenus	EUR	3 792,88

Total des revenus EUR **5 939 284,95**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-11 166 706,03
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-11 166 706,03
2. Frais juridiques et de publication	EUR	-9 481,60
3. Taxe d'abonnement ¹⁾	EUR	10 142 380,65
4. Autres dépenses	EUR	-16 593 332,07
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ²⁾	EUR	-5 085 391,27
autres	EUR	-11 507 940,80

Total des dépenses EUR **-17 627 139,05**

III. Dépenses ordinaires, nettes EUR **-11 687 854,10**

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR -18 833 191,59

Résultat des opérations de vente EUR **-18 833 191,59**

V. Résultat de l'exercice EUR **-30 521 045,69**

¹⁾ Sont essentiellement comprises les indemnités liées à la taxe d'abonnement pour un montant de 11 571 063,61 euros.

²⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,18 % par an,	classe LC 1,29 % par an,
classe LC10 0,46 % par an,	classe LC50 0,26 % par an,
classe PFC 1,91 % par an,	classe SC 0,64 % par an,
classe WAMC 0,25 % par an	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,31 % par an,	classe LC 1,42 % par an,
classe LC10 0,59 % par an,	classe LC50 0,39 % par an,
classe PFC 2,04 % par an,	classe SC 0,77 % par an,
classe WAMC 0,38 % par an	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 89 245,80 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	1 805 972 995,46
1. Décaissement (net) ³⁾	EUR	-370 078 975,19
2. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-5 222 348,83
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-11 687 854,10
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	-18 833 191,59
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	131 919 915,58
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	1 532 070 541,33

³⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 2 456 755,37 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	-18 833 191,59
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	3 322 813,76
Opérations de change (à terme)	EUR	-43 196,74
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ⁴⁾	EUR	-22 112 808,61

⁴⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC50

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice				2022	Classe DPMC	EUR	9 522,57
2023	EUR	1 532 070 541,33			Classe LC	EUR	89,27
2022	EUR	1 805 972 995,46			Classe LC10	EUR	9 840,54
2021	EUR	2 058 496 662,32			Classe PFC	EUR	86,42
Valeur liquidative en fin d'exercice					Classe SC	EUR	9 786,86
2023	Classe DPMC	EUR	10 198,99		Classe WAMC	EUR	9 891,98
	Classe LC	EUR	94,55	2021	Classe LC50	EUR	8 739,66
	Classe LC10	EUR	10 509,37		Classe DPMC	EUR	10 907,63
	Classe PFC	EUR	90,95		Classe LC	EUR	103,34
	Classe SC	EUR	10 433,08		Classe LC10	EUR	11 294,83
	Classe WAMC	EUR	10 586,60		Classe PFC	EUR	101,26
	Classe LC50	EUR	9 358,27		Classe SC	EUR	11 256,76
					Classe WAMC	EUR	11 332,55
					Classe LC50	EUR	10 019,10

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 5,24 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 1 011 321 351,54 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB ESG Growth SAA (EUR)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à long terme. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « orienté sur la croissance » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 60 % ; b) portefeuille d'actions : 40 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs

DB ESG Growth SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132882965	11,9 %	13,0 %	32,7 % ¹⁾
Classe DPMC	LU2132882882	12,4 %	14,4 %	20,2 % ²⁾
Classe LC	LU2258449417	10,9 %	8,6 % ³⁾	–
Classe LC10	LU2132883005	12,2 %	13,7 %	33,6 % ¹⁾
Classe PFC	LU2258449508	10,4 %	1,2 % ⁴⁾	–
Classe WAMC	LU2132883187	12,4 %	14,3 %	34,5 % ¹⁾

¹⁾ Classes SC, LC10 et WAMC lancées le 30 avril 2020

²⁾ Classe DPMC lancée le 27 août 2020

³⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021

⁴⁾ Classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés*.

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2023, le compartiment DB ESG Growth SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 11,9 % par action (classe d'actions SC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Growth SAA (EUR) a principalement investi dans des actions et des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Le portefeuille d'actions, qui représentait la priorité de placement à la date de clôture, était largement diversifié en termes d'allocation sectorielle.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux

d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés

des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des ser-

vices financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB ESG Growth SAA (EUR)

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	339 260 486,66	64,86
Fonds obligataires	165 265 311,12	31,61
Total des parts de fonds	504 525 797,78	96,47
2. Avoirs bancaires	17 388 583,20	3,32
3. Autres éléments d'actif	2 032 703,21	0,39
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	122 611,71	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-543 133,72	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-516 588,40	-0,10
III. Actif du fonds	523 009 973,78	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB ESG Growth SAA (EUR)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							504 525 797,78	96,47
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- EUR - (0,080 %)	Actions	4 473 498	1 296 080	2 416 822	EUR	4,411	19 730 362,93	3,77
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	1 074 817	139 607	353 625	EUR	18,798	20 204 409,97	3,86
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,150 %)	Actions	2 152 558	380 709	197 481	EUR	46,485	100 061 658,63	19,13
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	214 762	29 760	13 868	EUR	164,96	35 427 139,52	6,78
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	696 933	107 609	331 418	GBP	38,473	30 843 140,74	5,90
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	2 831 840	3 002 756	170 916	EUR	9,241	26 169 033,44	5,00
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	3 836 154	2 398 985	213 564	EUR	9,374	35 960 107,60	6,88
iShares II plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	2 079 338	273 318	873 451	EUR	4,915	10 220 570,07	1,95
iShares II plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	5 139 122	614 729	285 974	EUR	5,185	26 645 319,75	5,10
iShares IV plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	19 703 268	5 666 365	1 843 389	EUR	4,857	95 698 772,68	18,30
iShares IV plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	13 252 341	2 214 773	1 205 829	EUR	6,985	92 567 601,89	17,70
iShares IV plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	1 399 196	372 178	3 775 951	EUR	7,86	10 997 680,56	2,10
Total du portefeuille-titres							504 525 797,78	96,47
Avoirs bancaires							17 388 583,20	3,32
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						17 137 885,07	3,27
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	89 146					102 546,20	0,02
Dollar américain	USD	164 004					148 151,93	0,03
Autres éléments d'actif							2 032 703,21	0,39
Frais de placement reportés*							1 451 579,65	0,28
Autres actifs							581 123,56	0,11
À recevoir au titre d'opérations sur actions							122 611,71	0,02
Total des éléments d'actif							524 069 695,90	100,20
Autres engagements							-543 133,72	-0,10
Engagements découlant des coûts							-543 133,72	-0,10
Engagements découlant d'opérations sur actions							-516 588,40	-0,10
Total des engagements							-1 059 722,12	-0,20
Actif du fonds							523 009 973,78	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB ESG Growth SAA (EUR)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	12 022,82
Classe LC	EUR	108,55
Classe LC10	EUR	13 361,83
Classe PFC	EUR	101,17
Classe SC	EUR	13 265,09
Classe WAMC	EUR	13 445,59
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	1 834,500
Classe LC	Unité	1 497 105,000
Classe LC10	Unité	2 700,500
Classe PFC	Unité	790 268,000
Classe SC	Unité	14 469,337
Classe WAMC	Unité	2 266,400

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
 Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	99,959
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,000

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

DB ESG Growth SAA (EUR)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	502 532,27
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	998 852,60
3. Autres revenus	EUR	3 527,66

Total des revenus EUR 1 504 912,53

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-4 102 827,42
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-4 102 827,42
2. Frais juridiques et de publication	EUR	-3 034,29
3. Taxe d'abonnement	EUR	-312 401,20
4. Autres dépenses	EUR	-961 273,66
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-961 273,66

Total des dépenses EUR -5 379 536,57

III. Dépenses ordinaires, nettes EUR -3 874 624,04

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR 1 742 847,42

Résultat des opérations de vente EUR 1 742 847,42

V. Résultat de l'exercice EUR -2 131 776,62

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,13 % par an,	classe LC 1,47 % par an,
classe LC10 0,35 % par an,	classe PFC 2,01 % par an,
classe SC 0,55 % par an,	classe WAMC 0,19 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,27 % par an,	classe LC 1,61 % par an,
classe LC10 0,49 % par an,	classe PFC 2,15 % par an,
classe SC 0,69 % par an,	classe WAMC 0,33 % par an

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 36,69 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	436 420 705,27
1. Encaissement (net) ²⁾	EUR	34 902 396,29
2. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	238 376,17
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-3 874 624,04
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	1 742 847,42
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	53 580 272,67
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	523 009 973,78

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 368 953,06 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	1 742 847,42
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	1 742 528,25
Opérations de change (à terme)	EUR	319,17

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB ESG Growth SAA (EUR)

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			2022	Classe DPMC	EUR	10 694,42	
2023	EUR	523 009 973,78		Classe LC	EUR	97,86	
2022	EUR	436 420 705,27		Classe LC10	EUR	11 912,46	
2021	EUR	349 334 867,12		Classe PFC	EUR	91,68	
Valeur liquidative en fin d'exercice				Classe SC	EUR	11 849,17	
2023	Classe DPMC	EUR	12 022,82	2021	Classe WAMC	EUR	11 967,07
	Classe LC	EUR	108,55		Classe DPMC	EUR	12 231,48
	Classe LC10	EUR	13 361,83		Classe LC	EUR	113,41
	Classe PFC	EUR	101,17		Classe LC10	EUR	13 651,53
	Classe SC	EUR	13 265,09		Classe PFC	EUR	107,59
	Classe WAMC	EUR	13 445,59		Classe SC	EUR	13 606,28
					Classe WAMC	EUR	13 690,61

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 7,06 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 274 479 882,05 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 20 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la répartition

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	depuis le lancement ¹⁾
Classe LBD	LU2330518965	2,9 %	-7,1 %
Classe LBD10	LU2330518882	3,8 %	-4,9 %
Classe PFBD	LU2330518700	2,0 %	-9,4 %
Classe SBD	LU2330519773	3,7 %	-5,3 %
Classe WAMBD	LU2330521084	4,1 %	-4,4 %

¹⁾ Classes LBD, LBD10, PFBD, SBD et WAMBD lancées le 19 juillet 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 20 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engage-

ments dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le compartiment.

Au cours de l'exercice clos fin 2023, le compartiment a réalisé une plus-value de 2,9 % par action (classe d'actions LBD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation

d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus a principalement investi dans des actions et dans des obligations par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : Concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	88 441 905,60	24,31
Autres fonds	21 446 600,64	5,90
Fonds d'actions	244 544 513,79	67,24
Total des parts de fonds	354 433 020,03	97,45
2. Dérivés	-1 473 588,50	-0,41
3. Avoirs bancaires	9 193 868,79	2,53
4. Autres éléments d'actif	3 147 537,91	0,86
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	62 795,12	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-480 091,60	-0,13
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-1 173 824,69	-0,32
III. Actif du fonds	363 709 717,06	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							354 433 020,03	97,45
Parts de fonds du groupe								
Deutsche Global Liquidity Series Plc - Deutsche Managed Euro Fund -Z- EUR - (0,000 %)	Actions	2 135	10 538	8 837	EUR	10 045,246	21 446 600,64	5,90
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -ID- EUR - (0,050 %)	Actions	225 083	285 518	60 435	EUR	155,18	34 928 379,94	9,60
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Amundi Prime Japan UCITS ETF DR GBP	Actions	130 734	153 347	22 613	EUR	25,31	3 308 877,54	0,91
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF	Actions	2 019 741	2 400 558	380 817	EUR	3,29	6 644 947,89	1,83
HSBC ETFs PLC - HSBC EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR - (0,050 %)	Actions	468 197	470 503	2 306	EUR	47,54	22 258 085,38	6,12
HSBC ETFs PLC - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	531 777	915 928	384 151	EUR	19,618	10 432 401,19	2,87
iShares EURO STOXX Select Dividend 30 UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	4 161 936	8 644 148	4 482 212	EUR	15,386	64 035 547,30	17,61
iShares III PLC - iShares Core € Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,200 %)	Actions	238 588	239 463	875	EUR	120,49	28 747 468,12	7,90
iShares plc - iShares Core FTSE 100 UCITS ETF	Actions	900 397	2 132 981	1 232 584	EUR	8,652	7 790 234,84	2,14
iShares PLC - iShares Euro High Yield Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,500 %)	Actions	151 005	173 149	22 144	EUR	94,37	14 250 341,85	3,92
iShares PLC - iShares MSCI EM UCITS ETF USD (Dist) USD - (0,180 %)	Actions	482 508	609 818	127 310	EUR	35,89	17 317 212,12	4,76
iShares PLC - iShares UK Dividend UCITS ETF GBP - (0,400 %)	Actions	1 972 191	309 236	706 763	GBP	6,987	15 851 007,60	4,36
HSBC ETFs PLC - HSBC S&P 500 UCITS ETF USD - (0,090 %)	Actions	387 487	872 680	485 193	USD	48,483	16 970 488,58	4,67
iShares II PLC - iShares Global Infrastructure UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	362 228	212 221	118 171	USD	30,43	9 957 175,76	2,74
iShares V plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	2 864 487	2 064 403	1 222 803	USD	14,765	38 206 082,57	10,50
SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF	Actions	507 974	1 138 894	630 920	USD	69,24	31 772 453,02	8,73
Vanguard Funds PLC - Vanguard USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF - USD - (0,250 %)	Actions	276 047	346 363	733 549	USD	42,17	10 515 715,69	2,89
Total du portefeuille-titres							354 433 020,03	97,45
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							-1 473 588,50	-0,41
Créances / dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Call DJ Euro Stoxx 50 06/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-322		322			-168 406,00	-0,05
Call DJ Euro Stoxx 50 03/2024 4 700 EUR (DB)	Unité	-148		148			-67 784,00	-0,02
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 400 EUR (DB)	Unité	1 912	1 922	10			921 584,00	0,25
Call EURO STOXX 50 PR 12/2024 5 000 EUR (DB)	Unité	-69		69			-60 927,00	-0,02
Call EURO STOXX 50 PR 09/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-755		755			-773 497,50	-0,21
Call FTSE 100 INDEX 12/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-51		51			-62 919,41	-0,02
Call FTSE 100 INDEX 06/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-4		4			-1 173,32	0,00
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 6 500 GBP (DB)	Unité	147	147				166 560,00	0,05
Call FTSE MIB Index Futures 03/2024 8 800 GBP (DB)	Unité	-125		125			-2 156,84	0,00
Call S & P 500 Futures 03/2024 4 400 USD (DB)	Unité	-9		9			-364 796,60	-0,10
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 600 USD (DB)	Unité	97	98	1			392 556,30	0,11
Call S+P 500 INDEX 06/2024 4 800 USD (DB)	Unité	-1		1			-20 311,64	0,00
Call S+P 500 INDEX 09/2024 4 900 USD (DB)	Unité	-26		26			-569 909,43	-0,16
Call S+P 500 INDEX 12/2024 5 050 USD (DB)	Unité	-41		41			-862 407,06	-0,24
Avoirs bancaires							9 193 868,79	2,53
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						2 881 915,64	0,79
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	102 780					118 229,11	0,03
Yen japonais	JPY	10 237 567					65 359,37	0,02
Dollar américain	USD	6 784 102					6 128 364,67	1,69
Autres éléments d'actif							3 147 537,91	0,86
Droits à dividende/à distribution							65 202,46	0,02
Frais de placement reportés *							2 519 283,10	0,69
Autres actifs							563 052,35	0,15
À recevoir au titre d'opérations sur actions							62 795,12	0,02

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Total des éléments d'actif**							368 317 922,15	101,27
Autres engagements							-480 091,60	-0,13
Engagements découlant des coûts							-480 091,60	-0,13
Engagements découlant d'opérations sur actions							-1 173 824,69	-0,32
Total des engagements							-4 608 205,09	-1,27
Actif du fonds							363 709 717,06	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe PFBD	EUR	82,35
Classe SBD	EUR	8 625,58
Classe WAMBD	EUR	8 716,39
Classe LBD	EUR	84,48
Classe LBD10	EUR	8 664,00
Nombre d'actions en circulation		
Classe PFBD	Unité	1 361 452,000
Classe SBD	Unité	13 160,982
Classe WAMBD	Unité	516,498
Classe LBD	Unité	1 580 830,807
Classe LBD10	Unité	1,155

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	66,942
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	87,802
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	78,418

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,2, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 48 169 802,64 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 31 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Yen japonais	JPY	156,635029	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

** Ne contient aucune position négative.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus	
1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 24 754,85
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR 19 077 774,70
3. Autres revenus	EUR 21 458,97
Total des revenus	EUR 19 123 988,52
II. Dépenses	
1. Commission de gestion	EUR -3 953 043,10
dont : Commission de gestion de base	EUR -3 953 043,10
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -5 528,67
3. Taxe d'abonnement	EUR -217 699,56
4. Autres dépenses	EUR -1 667 399,68
dont : Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR -1 667 209,93
autres	EUR -189,75
Total des dépenses	EUR -5 843 671,01
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 13 280 317,51
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR -20 037 655,74
Résultat des opérations de vente	EUR -20 037 655,74
V. Résultat de l'exercice	EUR -6 757 338,23

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe LBD 1,49 % par an,	classe LBD10 0,47 % par an,
classe PFBD 2,32 % par an,	classe SBD 0,70 % par an,
classe WAMBD 0,30 % par an	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe LBD 1,74 % par an,	classe LBD10 0,72 % par an,
classe PFBD 2,56 % par an,	classe SBD 0,94 % par an,
classe WAMBD 0,54 % par an	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 33 783,61 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds 2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR 426 326 325,31
1. Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	EUR -21 850 888,07
2. Décaissement (net) ²⁾	EUR -51 125 933,55
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR -1102 569,41
4. Revenus ordinaires, nets	EUR 13 280 317,51
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR -20 037 655,74
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR 18 220 121,01
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR 363 709 717,06

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 456 546,82 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values 2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)		EUR	-20 037 655,74
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-15 806 424,22	
Opérations de change (à terme)	EUR	-19 800,26	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	-4 211 431,26	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe LBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	2,16
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	2,20

Classe LBD10

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	216,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	220,00

Classe PFBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	2,16
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	2,20

Classe SBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	216,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	220,00

Classe WAMBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	216,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	220,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Une distribution finale a pour effet que les éventuels résultats ordinaires restants de l'exercice sont capitalisés.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2023	EUR	363 709 717,06
2022	EUR	426 326 325,31
2021	EUR	313 621 915,81
Valeur liquidative en fin d'exercice		
2023	EUR	84,48
	EUR	8 664,00
	EUR	82,35
	EUR	8 625,58
	EUR	8 716,39
2022	EUR	86,56
	EUR	8 786,53
	EUR	85,17
	EUR	8 760,89
	EUR	8 813,76
2021	EUR	103,63
	EUR	10 410,72
	EUR	103,46
	EUR	10 401,88
	EUR	10 420,84

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 1,28 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 31 867 650,25 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 10 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	depuis le lancement ¹⁾
Classe LBD	LU2330520359	1,3 %	-12,6 %
Classe LBD10	LU2330520276	2,1 %	-10,8 %
Classe PFBD	LU2330520193	0,5 %	-14,8 %
Classe SBD	LU2330519930	1,9 %	-11,2 %
Classe WAMBD	LU2330520946	2,3 %	-10,4 %

¹⁾ Classes LBD, LBD10, PFBD, SBD et WAMBD lancées le 19 juillet 2021

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

répartition des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engage-

ments dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le compartiment.

Au cours de l'exercice clos fin 2023, le compartiment a réalisé une plus-value de 1,3 % par action (classe d'actions LBD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation

d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus a principalement investi dans des obligations et dans des actions par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : Concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA)

Conservative Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	93 813 814,80	52,79
Autres fonds	13 721 806,31	7,72
Fonds d'actions	66 760 453,42	37,55
Total des parts de fonds	174 296 074,53	98,06
2. Dérivés	-430 650,97	-0,24
3. Avoirs bancaires	3 232 066,71	1,82
4. Autres éléments d'actif	876 848,21	0,49
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	10 467,69	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-215 062,92	-0,12
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-29 911,84	-0,02
III. Actif du fonds	177 739 831,41	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							174 296 074,53	98,06
Parts de fonds du groupe								
Deutsche Global Liquidity Series Plc - Deutsche Managed Euro Fund -Z- EUR - (0,000 %)	Actions	1 366	3 443	2 464	EUR	10 045,246	13 721 806,31	7,72
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1D- EUR - (0,050 %)	Actions	162 153	244 808	82 655	EUR	155,18	25 162 902,54	14,16
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF	Actions	656 074	760 751	104 677	EUR	3,29	2 158 483,46	1,21
HSBC ETFs PLC - HSBC EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR - (0,050 %)	Actions	159 414	159 414		EUR	47,54	7 578 541,56	4,26
HSBC ETFs PLC - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	172 732	226 834	54 102	EUR	19,618	3 388 656,38	1,91
Invesco Markets II PLC - Invesco Euro Government Bond 1-3 Year UCITS ETF - EUR - (0,100 %)	Actions	807 022	987 253	180 231	EUR	37,838	30 536 098,44	17,18
iShares EURO STOXX Select Dividend 30 UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	1 017 432	2 243 293	1 225 861	EUR	15,386	15 654 208,75	8,81
iShares III PLC - iShares € Corp Bond 1-5yr UCITS ETF EUR - (0,150 %)	Actions	65 441	319 320	253 879	EUR	106,23	6 951 797,43	3,91
iShares III PLC - iShares Core € Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,200 %)	Actions	159 004	159 261	257	EUR	120,49	19 158 391,96	10,78
iShares plc - iShares Core FTSE 100 UCITS ETF	Actions	246 541	583 457	336 916	EUR	8,652	2 133 072,73	1,20
iShares PLC - iShares Euro High Yield Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,500 %)	Actions	74 124	85 838	11 714	EUR	94,37	6 995 081,88	3,94
iShares PLC - iShares MSCI EM UCITS ETF USD (Dist) USD - (0,180 %)	Actions	118 948	148 963	30 015	EUR	35,89	4 269 043,72	2,40
iShares V plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	688 417	530 591	828 692	EUR	13,41	9 231 671,97	5,19
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0,030 %)	Actions	42 759	42 759		GBP	21,845	1 074 476,07	0,61
iShares PLC - iShares UK Dividend UCITS ETF GBP - (0,400 %)	Actions	549 146	561 135	480 669	GBP	6,987	4 413 628,00	2,48
HSBC ETFs PLC - HSBC S&P 500 UCITS ETF USD - (0,090 %)	Actions	108 457	238 563	130 106	USD	48,483	4 750 012,98	2,67
iShares II PLC - iShares Global Infrastructure UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	119 605	20 012	34 311	USD	30,43	3 287 785,61	1,85
SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF	Actions	141 027	317 318	176 291	USD	69,24	8 820 872,19	4,96
Vanguard Funds PLC - Vanguard USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF - USD - (0,250 %)	Actions	131 505	149 598	18 093	USD	42,17	5 009 542,55	2,82
Total du portefeuille-titres							174 296 074,53	98,06
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							-430 650,97	-0,24
Créances / dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Call DJ Euro Stoxx 50 06/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-200		200			-104 600,00	-0,06
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 450 EUR (DB)	Unité	563	584	21			293 041,50	0,16
Call EURO STOXX 50 PR 12/2024 5 000 EUR (DB)	Unité	-36		36			-31 788,00	-0,02
Call EURO STOXX 50 PR 09/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-112		112			-114 744,00	-0,06
Call FTSE 100 INDEX 12/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-50		50			-61 685,70	-0,03
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 6 300 GBP (DB)	Unité	56	113	57			52 178,33	0,03
Call S & P 500 Futures 03/2024 4 400 USD (DB)	Unité	-15		15			-607 994,33	-0,34
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 950 USD (DB)	Unité	42	44	2			272 032,41	0,15
Call S+P 500 INDEX 09/2024 4 900 USD (DB)	Unité	-1		1			-21 919,59	-0,01
Call S+P 500 INDEX 12/2024 5 050 USD (DB)	Unité	-5		5			-105 171,59	-0,06
Avoirs bancaires							3 232 066,71	1,82
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						857 508,77	0,48
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	153 487					176 558,77	0,10
Yen japonais	JPY	2 937 211					18 751,94	0,01
Dollar américain	USD	2 412 428					2 179 247,23	1,23

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres éléments d'actif							876 848,21	0,49
Droits à dividende/à distribution							22 299,13	0,01
Frais de placement reportés *							854 306,96	0,48
Autres actifs							242,12	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							10 467,69	0,01
Total des éléments d'actif **							179 032 709,38	100,72
Autres engagements							-215 062,92	-0,12
Engagements découlant des coûts							-215 062,92	-0,12
Engagements découlant d'opérations sur actions							-29 911,84	-0,02
Total des engagements							-1 292 877,97	-0,72
Actif du fonds							177 739 831,41	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe PFBD	EUR	80,81
Classe SBD	EUR	8 428,37
Classe WAMBD	EUR	8 513,86
Classe LBD	EUR	82,92
Classe LBD10	EUR	8 471,01
Nombre d'actions en circulation		
Classe PFBD	Unité	541 777,000
Classe SBD	Unité	5 366,680
Classe WAMBD	Unité	300,000
Classe LBD	Unité	522 802,000
Classe LBD10	Unité	5 055,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	62,732
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	102,561
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	76,737

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 17 269 927,65 euros.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Livre sterling	GBP	0,869326	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	156,635029	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

** Ne contient aucune position négative.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	14 374,26
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	7 354 972,92
3. Autres revenus	EUR	3 607,79

Total des revenus EUR 7 372 954,97

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-1 480 343,82
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-1 480 343,82
2. Frais juridiques et de publication	EUR	-4 292,52
3. Taxe d'abonnement	EUR	-110 081,40
4. Autres dépenses	EUR	-727 516,93
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-727 516,93

Total des dépenses EUR -2 322 234,67

III. Revenus ordinaires, nets EUR 5 050 720,30

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées EUR -10 434 974,82

Résultat des opérations de vente EUR -10 434 974,82

V. Résultat de l'exercice EUR -5 384 254,52

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe LBD 1,34 % par an,	classe LBD10 0,50 % par an,
classe PFBD 2,16 % par an,	classe SBD 0,70 % par an,
classe WAMBD 0,31 % par an	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe LBD 1,53 % par an,	classe LBD10 0,69 % par an,
classe PFBD 2,34 % par an,	classe SBD 0,89 % par an,
classe WAMBD 0,49 % par an	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 11 751,31 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	209 964 819,88
1. Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	EUR	-6 316 281,97
2. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-27 984 518,80
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-1 129 948,69
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	5 050 720,30
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	-10 434 974,82
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	8 590 015,51

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR 177 739 831,41

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 266 845,44 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus) EUR -10 434 974,82

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-8 314 022,87
Opérations de change (à terme)	EUR	-8 893,03
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	-2 112 058,92

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe LBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	1,26
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	1,32

Classe LBD10

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	126,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	132,00

Classe PFBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	1,26
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	1,32

Classe SBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	126,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	132,00

Classe WAMBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	EUR	126,00
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	132,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2023	EUR	177 739 831,41
2022	EUR	209 964 819,88
2021	EUR	202 817 011,66
Valeur liquidative en fin d'exercice		
2023	Classe LBD	EUR 82,92
	Classe LBD10	EUR 8 471,01
	Classe PFBD	EUR 80,81
	Classe SBD	EUR 8 428,37
2022	Classe WAMBD	EUR 8 513,86
	Classe LBD	EUR 84,47
	Classe LBD10	EUR 8 553,66
	Classe PFBD	EUR 83,05
2021	Classe SBD	EUR 8 528,47
	Classe WAMBD	EUR 8 579,40
	Classe LBD	EUR 100,02
	Classe LBD10	EUR 10 040,72
	Classe PFBD	EUR 99,70
	Classe SBD	EUR 10 031,57
	Classe WAMBD	EUR 10 049,31

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 1,60 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 17 774 528,15 euros.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 4 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 20 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. De plus, le compartiment vise à surpondérer les actifs libellés en dollar américain dans chacun des portefeuilles, de manière à ce que le compartiment soit axé sur les

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Performance des classes d'actions (en USD)

Classe d'actions	ISIN	1 an	depuis le lancement ¹⁾
Classe USD LBD	LU2330520862	4,1 %	-10,9 %
Classe USD DPMBD	LU2330518619	5,4 %	-8,1 %
Classe USD LBD10	LU2330520789	5,1 %	-8,7 %
Classe USD PFBBD	LU2385215723	3,3 %	-12,5 %
Classe USD SBD	LU2330520607	4,9 %	-9,1 %
Classe USD WAMBD	LU2330520516	5,3 %	-8,2 %
Classe SGD SBDH ²⁾	LU2349911755	3,3 %	-11,5 %

¹⁾ Classe USD LBD lancée le 28 juin 2021 / classe USD DPMBD lancée le 8 octobre 2021 / classes USD LBD10, USD SBD et USD WAMBD lancées le 28 juin 2021 / classe USD PFBBD lancée le 17 janvier 2022 / classe SGD SBDH lancée le 20 août 2021

²⁾ en SGD

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

États-Unis. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 20 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négo-

ciés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le compartiment.

Au cours de l'exercice clos fin 2023, le compartiment a réalisé une plus-value de 4,1 % par action (classe d'actions USD LBD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en dollar américain).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus a principalement investi dans des actions et dans des obligations par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement

moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs

aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : Concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en USD	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Autres fonds	12 715 578,98	6,33
Fonds d'actions	132 099 002,20	65,73
Fonds obligataires	49 468 662,47	24,62
Total des parts de fonds	194 283 243,65	96,68
2. Dérivés	-1 259 668,57	-0,63
3. Avoirs bancaires	7 086 131,80	3,53
4. Autres éléments d'actif	1 058 102,45	0,53
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	7 541,84	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-169 978,30	-0,08
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-58 162,44	-0,03
III. Actif du fonds	200 947 210,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							194 283 243,65	96,68
Parts de fonds du groupe								
Deutsche Global Liquidity Series PLC - Deutsche Managed Dollar Fund -Z- USD - (0,000 %)	Actions	1140	4 486	3 654	USD	11 153,987	12 715 578,98	6,33
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF	Actions	1 007 470	1 143 792	136 322	EUR	3,29	3 669 237,45	1,83
HSBC ETFs PLC - HSBC EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR - (0,050 %)	Actions	141 370	141 370		EUR	47,54	7 439 850,91	3,70
HSBC ETFs PLC - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	263 583	553 397	289 814	EUR	19,618	5 724 267,54	2,85
Invesco Markets II PLC - Invesco US Treasury Bond 1-3 Year UCITS ETF EUR - (0,060 %)	Actions	388 072	618 162	900 804	EUR	34,971	15 023 397,46	7,48
iShares EURO STOXX Select Dividend 30 UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	885 539	2 101 865	1 216 326	EUR	15,386	15 082 773,80	7,50
iShares plc - iShares Core FTSE 100 UCITS ETF	Actions	446 488	500 273	53 785	EUR	8,652	4 276 358,43	2,13
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0,030 %)	Actions	65 661	65 661		GBP	21,845	1 826 520,28	0,91
iShares II PLC - iShares Global Infrastructure UCITS ETF GBP - (0,650 %)	Actions	9 011			GBP	23,9	274 243,19	0,14
iShares PLC - iShares UK Dividend UCITS ETF GBP - (0,400 %)	Actions	965 529	106 583	682 113	GBP	6,987	8 590 551,01	4,27
HSBC ETFs PLC - HSBC S&P 500 UCITS ETF USD - (0,090 %)	Actions	367 171	841 823	474 652	USD	48,483	17 801 368,01	8,86
iShares II PLC - iShares Global Infrastructure UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	171 377	108 016	103 851	USD	30,43	5 215 002,11	2,59
iShares IV plc - iShares \$ Short Duration High Yield Corporate Bond UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	65 147	106 798	178 076	USD	86,31	5 622 837,57	2,80
iShares PLC - iShares MSCI EM UCITS ETF USD (Dist) USD - (0,180 %)	Actions	224 736	325 604	100 868	USD	39,618	8 903 478,48	4,43
iShares V plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	1 322 998	859 168	855 982	USD	14,765	19 534 065,47	9,72
SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF	Actions	487 598	1 055 381	567 783	USD	69,24	33 761 285,52	16,80
Vanguard Funds PLC - NACC2 USD Corporate 1-3 Year Bond UCITS ETF USD - (0,090 %)	Actions	470 338	470 338		USD	49,026	23 058 884,86	11,47
Vanguard Funds PLC - Vanguard USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF - USD - (0,250 %)	Actions	136 674	151 435	14 761	USD	42,17	5 763 542,58	2,87
Total du portefeuille-titres							194 283 243,65	96,68
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers								
Créances / dettes							-1 326 637,52	-0,66
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Call DJ Euro Stoxx 50 06/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-98		98			-56 738,20	-0,03
Call EURO STOXX 50 PR 12/2024 5 000 EUR (DB)	Unité	-205		205			-200 383,69	-0,10
Call EURO STOXX 50 PR 09/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-8		8			-9 072,98	0,00
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 750 EUR (DB)	Unité	252	252				228 053,16	0,11
Call FTSE 100 INDEX 12/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-20		20			-27 314,44	-0,01
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 6 400 GBP (DB)	Unité	123	123				139 790,70	0,07
Call FTSE MIB Index Futures 03/2024 8 800 GBP (DB)	Unité	-70		70			-1 337,07	0,00
Call S & P 500 Futures 03/2024 4 400 USD (DB)	Unité	-11		11			-493 570,00	-0,24
Call S+P 500 INDEX 06/2024 4 800 USD (DB)	Unité	-1		1			-22 485,00	-0,01
Call S+P 500 INDEX 09/2024 4 900 USD (DB)	Unité	-13		13			-315 445,00	-0,16
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 550 USD (DB)	Unité	131	131				549 545,00	0,27
Call S+P 500 INDEX 12/2024 5 050 USD (DB)	Unité	-48		48			-1 117 680,00	-0,56
Dérivés sur devises							66 968,95	0,03
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (Achat)								
Positions ouvertes								
SGD/USD 7,3 millions							66 968,95	0,03
Avoirs bancaires							7 086 131,80	3,53

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	673 470					745 531,91	0,37
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	6 362					8 101,23	0,01
Yen japonais	JPY	5 113 484					36 138,97	0,02
Dollar de Singapour	SGD	6 141					4 652,62	0,00
Dollar américain	USD						6 291 707,07	3,13
Autres éléments d'actif								
Droits à dividende/à distribution							1 058 102,45	0,53
Frais de placement reportés *							35 505,05	0,02
Autres actifs							1 020 851,37	0,51
							1 746,03	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							7 541,84	0,00
Total des éléments d'actif **							203 419 377,55	101,22
Autres engagements								
Engagements découlant des coûts							-169 978,30	-0,08
							-169 978,30	-0,08
Engagements découlant d'opérations sur actions								
							-58 162,44	-0,03
Total des engagements							-2 472 167,12	-1,22
Actif du fonds							200 947 210,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe SGD SBDH	SGD	8 094,04
Classe USD DPMBD	USD	8 371,56
Classe USD LBD	USD	81,01
Classe USD LBD10	USD	8 317,04
Classe USD PFB	USD	81,36
Classe USD SBD	USD	8 270,82
Classe USD WAMB	USD	8 359,01
Nombre d'actions en circulation		
Classe SGD SBDH	Unité	902,689
Classe USD DPMBD	Unité	49,654
Classe USD LBD	Unité	44 454,000
Classe USD LBD10	Unité	19,913
Classe USD PFB	Unité	630 976,000
Classe USD SBD	Unité	11 464,098
Classe USD WAMB	Unité	5 392,373

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	68,550
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	91,975
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	80,809

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,2, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 30 890 071,84 dollars américains.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Parties contractantes des opérations de change à terme

Société Générale.

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Euro.....	EUR	0,903342	= USD	1
Livre sterling.....	GBP	0,785299	= USD	1
Yen japonais.....	JPY	141,495000	= USD	1
Dollar de Singapour.....	SGD	1,319800	= USD	1
Dollar américain.....		0,000000	= USD	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

** Ne contient aucune position négative.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	USD	13 565,15
2. Revenus des parts de fonds de placement	USD	10 167 133,73
3. Autres revenus	USD	8 975,29

Total des revenus USD 10 189 674,17

II. Dépenses

1. Commission de gestion	USD	-1 400 992,13
dont :		
Commission de gestion de base	USD	-1 400 992,13
2. Frais juridiques et de publication	USD	-1 304,14
3. Taxe d'abonnement	USD	-119 447,89
4. Autres dépenses	USD	-897 390,31
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	USD	-896 818,48
autres	USD	-571,83

Total des dépenses USD -2 419 134,47

III. Revenus ordinaires, nets USD 7 770 539,70

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées USD -7 140 142,53

Résultat des opérations de vente USD -7 140 142,53

V. Résultat de l'exercice USD 630 397,17

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe SGD SBDH 0,74 % par an,	classe USD DPMBD 0,25 % par an,
classe USD LBD 1,50 % par an,	classe USD LBD10 0,49 % par an,
classe USD PFBD 2,29 % par an,	classe USD SBD 0,71 % par an,
classe USD WAMBD 0,30 % par an,	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe SGD SBDH 0,95 % par an,	classe USD DPMBD 0,46 % par an,
classe USD LBD 1,71 % par an,	classe USD LBD10 0,71 % par an,
classe USD PFBD 2,50 % par an,	classe USD SBD 0,92 % par an,
classe USD WAMBD 0,51 % par an	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 13 341,99 dollars américains.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de la période sous revue

1. Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	USD	295 453 963,69
2. Décaissement (net) ²⁾	USD	-12 421 049,47
3. Régularisation des revenus / dépenses	USD	-1 087,05
4. Revenus ordinaires, nets	USD	7 770 539,70
5. Plus-values / moins-values réalisées	USD	-7 140 142,53
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	USD	8 541 889,91

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice USD 200 947 210,43

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 370 507,90 dollars américains au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées

(y compris régularisation des revenus) USD -7 140 142,53

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	USD	-5 643 611,07
Opérations de change (à terme)	USD	61 867,81
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	USD	-1 558 399,27

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe SGD SBDH

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	SGD	206,00
Distribution finale	8 mars 2024	SGD	210,00

Classe USD DPMBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	206,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	210,00

Classe USD LBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	2,06
Distribution finale	8 mars 2024	USD	2,10

Classe USD LBD10

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	206,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	210,00

Classe USD PFBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	2,06
Distribution finale	8 mars 2024	USD	2,10

Classe USD SBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	206,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	210,00

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe USD WAMBD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	206,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	210,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2023		USD	200 947 210,43
2022		USD	295 453 963,69
2021		USD	361 447 013,33
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2023	Classe SGD SBDH	SGD	8 094,04
	Classe USD DPMBD	USD	8 371,56
	Classe USD LBD	USD	81,01
	Classe USD LBD10	USD	8 317,04
	Classe USD PFBD	USD	81,36
	Classe USD SBD	USD	8 270,82
2022	Classe USD WAMBD	USD	8 359,01
	Classe SGD SBDH	SGD	8 245,35
	Classe USD DPMBD	USD	8 353,34
	Classe USD LBD	USD	81,91
	Classe USD LBD10	USD	8 320,71
	Classe USD PFBD	USD	82,92
2021	Classe USD SBD	USD	8 294,40
	Classe USD WAMBD	USD	8 345,26
	Classe SGD SBDH	SGD	10 066,60
	Classe USD DPMBD	USD	10 117,53
	Classe USD LBD	USD	100,49
	Classe USD LBD10	USD	10 102,91
	Classe USD PFBD	USD	-
	Classe USD SBD	USD	10 091,86
	Classe USD WAMBD	USD	10 111,36

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 1,73 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 23 729 006,08 dollars américains.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 10 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion de l'équipe de gestion du compartiment, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant l'équipe de gestionnaire du compartiment, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en dollar américain. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. De plus, le compartiment vise à surpondérer les actifs libellés en dollar américain dans chacun des portefeuilles, de manière à ce que

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Performance des classes d'actions (en USD)

Classe d'actions	ISIN	1 an	depuis le lancement ¹⁾
Classe USD LBD	LU2330519427	2,6 %	-10,8 %
Classe USD LBD10	LU2330519344	3,5 %	-8,8 %
Classe USD PFBD	LU2385215640	1,8 %	-11,3 %
Classe USD SBD	LU2330519260	3,3 %	-9,3 %
Classe USD WAMBD	LU2330519187	3,7 %	-8,4 %

¹⁾ Classes USD LBD, USD LBD10, USD SBD et USD WAMBD lancées le 28 juin 2021 / classe USD PFBD lancée le 17 janvier 2022

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2023

le compartiment soit axé sur les États-Unis. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, l'équipe de gestion du compartiment cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF,

l'équipe de gestion du compartiment peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le compartiment.

Au cours de l'exercice clos fin 2023, le compartiment a réalisé une plus-value de 2,6 % par action (classe d'actions USD LBD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en dollar américain).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques

centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus a principalement investi dans des obligations et dans des actions par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : Concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation USD (SIA)

Conservative Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2023

	Montant en USD	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	21 849 957,90	53,66
Autres fonds	2 587 680,44	6,35
Fonds d'actions	14 761 422,06	36,24
Total des parts de fonds	39 199 060,40	96,25
2. Dérivés	-91 079,30	-0,22
3. Avoirs bancaires	880 888,16	2,16
4. Autres éléments d'actif	905 439,99	2,22
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	1 035,40	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-42 007,69	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-127 526,28	-0,31
III. Actif du fonds	40 725 810,68	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							39 199 060,40	96,25
Parts de fonds du groupe								
Deutsche Global Liquidity Series PLC - Deutsche Managed								
Dollar Fund -Z- USD - (0,000 %)	Actions	232	699	567	USD	11 153,987	2 587 680,44	6,35
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF	Actions	132 944	161 138	28 194	EUR	3,29	484 186,23	1,19
HSBC ETFs PLC - HSBC EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR - (0 050 %)	Actions	16 338	16 338		EUR	47,54	859 816,68	2,11
HSBC ETFs PLC - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	35 888	50 029	14 141	EUR	19,618	779 384,53	1,91
Invesco Markets II PLC - Invesco US Treasury Bond 1-3 Year UCITS ETF EUR - (0,060 %)	Actions	173 466	211 084	283 325	EUR	34,971	6 715 374,12	16,49
iShares EURO STOXX Select Dividend 30 UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	99 956	232 257	132 301	EUR	15,386	1 702 481,47	4,18
iShares PLC - iShares \$ Treasury Bond 1-3yr UCITS ETF USD - (0,070 %)	Actions	24 321	70 279	45 958	EUR	116,12	3 126 340,32	7,68
iShares plc - iShares Core FTSE 100 UCITS ETF	Actions	49 291	61 710	12 419	EUR	8,652	472 097,75	1,16
iShares V plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist-USD - (0,650 %)	Actions	141 534	75 428	169 681	EUR	13,41	2 101 054,68	5,16
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0 030 %)	Actions	9 057	9 057		GBP	21,845	251 942,47	0,62
iShares PLC - iShares UK Dividend UCITS ETF GBP - (0,400 %)	Actions	113 361	121 976	120 211	GBP	6,987	1 008 600,94	2,48
Amundi Index Solutions - Amundi Prime US Corporates	Actions	40 363	417 535	377 172	USD	17,614	710 945,81	1,75
HSBC ETFs PLC - HSBC S&P 500 UCITS ETF USD - (0 090 %)	Actions	38 889	87 657	48 768	USD	48,483	1 885 435,94	4,63
iShares II PLC - iShares Global Infrastructure UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	23 972	3 252	10 799	USD	30,43	729 467,96	1,79
iShares IV plc - iShares \$ Short Duration Corporate Bond UCITS ETF USD - (0,200 %)	Actions	23 503	8 967	82 106	USD	98,58	2 316 925,74	5,69
iShares IV plc - iShares \$ Short Duration High Yield Corporate Bond UCITS ETF USD - (0,000 %)	Actions	17 533	18 212	37 598	USD	86,31	1 513 273,23	3,72
iShares PLC - iShares MSCI EM UCITS ETF USD (Dist) USD - (0,180 %)	Actions	24 709	32 023	7 314	USD	39,618	978 908,81	2,40
SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF	Actions	50 665	113 328	62 663	USD	69,24	3 508 044,60	8,61
Vanguard Funds PLC - NACC2 USD Corporate 1-3 Year Bond UCITS ETF USD - (0 090 %)	Actions	128 532	173 875	45 343	USD	49,026	6 301 435,54	15,47
Vanguard Funds PLC - Vanguard USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF - USD - (0,250 %)	Actions	27 642	32 545	4 903	USD	42,17	1 165 663,14	2,86
Total du portefeuille-titres							39 199 060,40	96,25
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							-91 079,30	-0,22
Créances / dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put EURO STOXX 50 PR 12/2024 3 500 EUR (DB)	Unité	54	54				33 625,14	0,08
Call EURO STOXX 50 PR 12/2024 5 000 EUR (DB)	Unité	-23			23		-22 482,07	-0,05
Call EURO STOXX 50 PR 09/2024 4 800 EUR (DB)	Unité	-13			13		-14 743,59	-0,04
Put FTSE 100 INDEX 12/2024 7 000 GBP (DB)	Unité	14	14				28 702,44	0,07
Call FTSE 100 INDEX 12/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-9			9		-12 291,50	-0,03
Call FTSE 100 INDEX 06/2024 8 500 GBP (DB)	Unité	-1			1		-324,72	0,00
Call S & P 500 Futures 03/2024 4 400 USD (DB)	Unité	-1			1		-44 870,00	-0,11
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 700 USD (DB)	Unité	12	12				61 380,00	0,15
Put S+P 500 INDEX 12/2024 3 800 USD (DB)	Unité	8	8				46 840,00	0,12
Call S+P 500 INDEX 09/2024 4 900 USD (DB)	Unité	-4			4		-97 060,00	-0,24
Call S+P 500 INDEX 12/2024 5 050 USD (DB)	Unité	-3			3		-69 855,00	-0,17
Avoirs bancaires							880 888,16	2,16
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	89 270					98 822,53	0,24
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	8 996					11 455,42	0,03
Yen japonais	JPY	1 901 413					13 438,02	0,03
Dollar américain	USD						757 172,19	1,86
Autres éléments d'actif							905 439,99	2,22
Droits à dividende/à distribution							289 460,26	0,71
Frais de placement reportés *							492 266,46	1,21
Autres actifs							123 713,27	0,30

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
À recevoir au titre d'opérations sur actions							1 035,40	0,00
Total des éléments d'actif **							41 156 971,53	101,05
Autres engagements							-42 007,69	-0,10
Engagements découlant des coûts							-42 007,69	-0,10
Engagements découlant d'opérations sur actions							-127 526,28	-0,31
Total des engagements							-431 160,85	-1,05
Actif du fonds							40 725 810,68	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe USD LBD	USD	84,68
Classe USD LBD10	USD	8 659,19
Classe USD PFB	USD	85,16
Classe USD SBD	USD	8 613,71
Classe USD WAMB	USD	8 704,49
Nombre d'actions en circulation		
Classe USD LBD	Unité	7 691,000
Classe USD LBD10	Unité	1,000
Classe USD PFB	Unité	300 180,000
Classe USD SBD	Unité	1 521,319
Classe USD WAMB	Unité	160,710

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	57,556
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	88,273
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	77,924

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 4 261 873,50 dollars américains.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Euro	EUR	0,903342	= USD	1
Livre sterling	GBP	0,785299	= USD	1
Yen japonais	JPY	141,495000	= USD	1

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de 3 ans (conformément à l'article 13 f) du règlement de gestion - Partie Générale du fonds).

** Ne contient aucune position négative.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	USD	6 888,85
2. Revenus des parts de fonds de placement	USD	2 148 848,63
3. Autres revenus	USD	1 286,16

Total des revenus USD 2 157 023,64

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	USD	-1 052,11
2. Commission de gestion	USD	-356 691,10
dont : Commission de gestion de base	USD	-356 691,10
3. Frais juridiques et de publication	USD	-258,96
4. Taxe d'abonnement	USD	-25 551,35
5. Autres dépenses	USD	-475 866,43
dont : Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	USD	-475 838,52
autres délimités	USD	-27,91

Total des dépenses USD -859 419,95

III. Revenus ordinaires, nets USD 1 297 603,69

IV. Opérations de vente

Plus-values / moins-values réalisées USD -1 518 885,05

Résultat des opérations de vente USD -1 518 885,05

V. Résultat de l'exercice USD -221 281,36

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe USD LBD 1,35 % par an,	classe USD LBD10 0,51 % par an,
classe USD PFBD 2,13 % par an,	classe USD SBD 0,71 % par an,
classe USD WAMBD 0,30 % par an	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe USD LBD 1,50 % par an,	classe USD LBD10 0,66 % par an,
classe USD PFBD 2,28 % par an,	classe USD SBD 0,86 % par an,
classe USD WAMBD 0,46 % par an	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 1 526,53 dollars américains.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	USD	53 410 975,39
1. Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	USD	-1 461 485,19
2. Décaissement (net) ²⁾	USD	-11 843 600,74
3. Régularisation des revenus / dépenses	USD	-190 272,54
4. Revenus ordinaires, nets	USD	1 297 603,69
5. Plus-values / moins-values réalisées	USD	-1 518 885,05
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	USD	1 031 475,12

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice USD 40 725 810,68

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 219 026,89 dollars américains au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus) USD -1 518 885,05

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	USD	-1 288 881,92
Opérations de change (à terme)	USD	2 270,91
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	USD	-232 274,04

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe USD LBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	1,28
Distribution finale	8 mars 2024	USD	1,35

Classe USD LBD10

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	128,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	135,00

Classe USD PFBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	1,28
Distribution finale	8 mars 2024	USD	1,35

Classe USD SBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	128,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	135,00

Classe USD WAMBD

Type	Au	Devises	Par action
Distribution intermédiaire	16 août 2023	USD	128,00
Distribution finale	8 mars 2024	USD	135,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2023	USD	40 725 810,68
2022	USD	53 410 975,39
2021	USD	21 183 028,82
Valeur liquidative en fin d'exercice		
2023	Classe USD LBD	84,68
	Classe USD LBD10	8 659,19
	Classe USD PFBD	85,16
	Classe USD SBD	8 613,71
	Classe USD WAMBD	8 704,49
2022	Classe USD LBD	85,11
	Classe USD LBD10	8 623,29
	Classe USD PFBD	86,21
	Classe USD SBD	8 596,60
	Classe USD WAMBD	8 650,02
2021	Classe USD LBD	99,65
	Classe USD LBD10	10 009,49
	Classe USD PFBD	-
	Classe USD SBD	9 998,49
	Classe USD WAMBD	10 018,86

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 1,98 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 4 633 029,22 dollars américains.

Frais de placement / indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a payé des frais de placement à hauteur de 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés le jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été respectivement versé le jour de la souscription et, dans le même temps, activé au sein de l'actif net du fonds sous forme de charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une période de 3 ans à partir du jour de la souscription sur une base quotidienne. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, allant jusqu'à 3 % sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2023

Annexe : Frais de placement

	DB ESG Balanced SAA (EUR)	DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus	DB ESG Conservative SAA (EUR)
	EUR	EUR	EUR
Dépenses liées aux frais de placement délimités	-866 381,56	-4 906 864,60	-799 993,50
dont :			
Ajustements liés à la dilution en raison des transactions sur certificats d'actions	-300 679,65	-1 617 868,47	-368 777,54
Amortissement des frais de placement	-724 159,19	-3 669 722,23	-781 595,11
Ajustements liés à des variations de l'actif net du fonds	160 765,17	377 936,85	307 773,02
Régularisation des revenus	-2 307,89	2 789,25	42 606,13

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

	USD
Dépenses liées aux frais de placement délimités	-475 838,52
dont :	
Ajustements liés à la dilution en raison des transactions sur certificats d'actions	-219 026,89
Amortissement des frais de placement	32 595,11
Ajustements liés à des variations de l'actif net du fonds	-327 457,35
Régularisation des revenus	38 050,61

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus	DB ESG Growth SAA (EUR)	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
EUR	EUR	EUR	EUR	USD
-5 085 391,27	-961 273,66	-1 667 209,93	-727 516,93	-896 818,48
-2 456 755,37	-368 953,06	-456 546,82	-266 845,44	-370 507,90
-4 585 710,83	-596 608,60	-750 623,15	-500 201,41	45 852,84
1 608 493,43	77 053,36	-385 636,89	-8 322,46	-630 930,46
348 581,50	-72 765,36	-74 403,07	47 852,38	58 767,04

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2023

Composition de l'actif consolidé du fonds au 31 décembre 2023

	DWS Strategic SICAV		DB ESG Balanced	DB ESG Balanced
	EUR * **	Part en % de l'actif du fonds	SAA (EUR) EUR	SAA (EUR) Plus EUR
	Consolidé			
Actifs				
Total du portefeuille-titres	6 238 649 112,88	95,28	205 729 085,84	1 977 090 662,09
Dérivés sur indices boursiers	21 439 776,78	0,33	0,00	10 303 778,23
Dérivés sur devises	1 204 866,20	0,02	0,00	0,00
Avoirs bancaires	275 038 505,33	4,20	7 060 150,87	104 509 316,38
Autres éléments d'actif	28 765 878,05	0,44	1 347 747,95	10 470 891,96
À recevoir au titre d'opérations sur parts	314 433,56	0,00	44 446,73	24 934,23
Total des éléments d'actif ***	6 565 412 572,80	100,27	214 181 431,39	2 102 399 582,89
Engagements				
Dérivés sur indices boursiers	-3 184 922,62	-0,05	0,00	0,00
Autres engagements	-7 967 426,69	-0,12	-217 881,18	-2 746 385,58
Engagements découlant d'opérations sur actions	-6 785 329,92	-0,10	-8 311,04	-1 972 493,99
Total des engagements ***	-17 937 679,23	-0,27	-226 192,22	-4 718 879,57
Actif du fonds	6 547 474 893,57	100,00	213 955 239,17	2 097 680 703,32

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

DB ESG Balanced SAA (USD) USD*	DB ESG Balanced SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Conservative SAA (EUR) EUR	DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus EUR	DB ESG Conservative SAA (USD) USD*
10 860 226,62	321 027 053,31	250 237 714,39	1 433 382 925,31	13 581 131,76
0,00	1 760 303,86	0,00	8 200 544,15	0,00
0,00	306 818,40	0,00	0,00	0,00
591 597,45	16 868 429,31	8 651 377,02	86 795 154,47	485 164,30
86,92	529 994,15	854 198,41	7 651 003,22	52,38
0,00	0,00	33 691,68	0,00	0,00
11 451 910,99	340 492 599,03	259 776 981,50	1 536 029 627,15	14 066 348,44
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-5 970,97	-170 991,24	-262 912,26	-2 006 567,29	-4 246,24
-233 675,48	-456 131,37	-18 452,35	-1 952 518,53	0,00
-239 646,45	-627 122,61	-281 364,61	-3 959 085,82	-4 246,24
11 212 264,54	339 865 476,42	259 495 616,89	1 532 070 541,33	14 062 102,20

Composition de l'actif consolidé du fonds au 31 décembre 2023

	DB ESG Conservative SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Growth SAA (EUR) EUR	DB ESG Growth SAA (USD) USD*
Actifs			
Total du portefeuille-titres	196 163 696,00	504 525 797,78	41 146 486,17
Dérivés sur indices boursiers	1 175 150,54	0,00	0,00
Dérivés sur devises	97 123,20	0,00	0,00
Avoirs bancaires	10 452 179,91	17 388 583,20	1 392 470,43
Autres éléments d'actif	59 639,61	2 032 703,21	11 186,85
À recevoir au titre d'opérations sur actions	0,00	122 611,71	0,00
Total des éléments d'actif ***	207 947 789,26	524 069 695,90	42 550 143,45
Engagements			
Dérivés sur indices boursiers	0,00	0,00	0,00
Autres engagements	-118 077,80	-543 133,72	-23 846,65
Engagements découlant d'opérations sur actions	-989,70	-516 588,40	0,00
Total des engagements ***	-119 067,50	-1 059 722,12	-23 846,65
Actif du fonds	207 828 721,76	523 009 973,78	42 526 296,80

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus USD*	DWS Strategic ESG Allocation Balance EUR
354 433 020,03	174 296 074,53	175 504 213,96	35 410 157,63	240 771 784,52
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	60 495,87	0,00	257 271,53
9 193 868,79	3 232 066,71	6 401 200,48	795 743,27	191 007,07
3 147 537,91	876 848,21	955 828,38	817 921,97	0,00
62 795,12	10 467,69	6 812,86	935,32	2 435,60
366 837 221,85	178 415 457,14	182 928 551,55	37 024 758,19	241 222 498,72
-1 473 588,50	-430 650,97	-1 198 407,39	-82 275,76	0,00
-480 091,60	-215 062,92	-153 548,55	-37 947,30	-725 840,63
-1 173 824,69	-29 911,84	-52 540,57	-115 199,84	-173 870,34
-3 127 504,79	-675 625,73	-1 404 496,51	-235 422,90	-899 710,97
363 709 717,06	177 739 831,41	181 524 055,04	36 789 335,29	240 322 787,75

Composition de l'actif consolidé du fonds au 31 décembre 2023

	DWS Strategic ESG Allocation Defensive EUR	DWS Strategic ESG Allocation Dynamic EUR
Actifs		
Total du portefeuille-titres	190 711 438,28	113 777 644,66
Dérivés sur indices boursiers	0,00	0,00
Dérivés sur devises	402 926,74	80 230,46
Avoirs bancaires	649 233,44	380 962,23
Autres éléments d'actif	0,00	10 236,92
À recevoir au titre d'opérations sur actions	0,00	5 302,62
Total des éléments d'actif ***	191 763 598,46	114 254 376,89
Engagements		
Dérivés sur indices boursiers	0,00	0,00
Autres engagements	-158 893,97	-96 028,79
Engagements découlant d'opérations sur actions	-51 914,81	-28 906,97
Total des engagements ***	-210 808,78	-124 935,76
Actif du fonds	191 552 789,68	114 129 441,13

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2023

Comptes de résultats consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (y compris régularisation des revenus)

	DWS Strategic SICAV EUR * **	DB ESG Balanced SAA (EUR) EUR	DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus EUR
	Consolidé		
Revenus			
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	7 549 375,99	201 263,26	3 029 143,96
Revenus des parts de fonds de placement	54 324 942,41	416 958,58	2 654 047,96
Autres revenus	72 989,14	937,17	22 367,92
Total des revenus	61 947 307,54	619 159,01	5 705 559,84
Dépenses			
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	-2 814,65	-1 864,23	0,00
Commission de gestion	-49 588 189,97	-1 380 003,36	-19 924 346,72
Frais d'audit, juridiques et de publication	-46 337,52	-1 266,45	-12 603,09
Taxe d'abonnement	6 919 391,46	-142 428,08	-1 509 108,13
Autres dépenses	-27 769 332,81	-866 381,56	-4 912 448,68
Total des dépenses	-70 487 283,49	-2 391 943,68	-26 358 506,62
Revenus ordinaires, nets	-8 539 975,95	-1 772 784,67	-20 652 946,78
Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	-66 722 706,33	329 918,61	-15 287 198,01
Résultat des opérations de vente	-66 722 706,33	329 918,61	-15 287 198,01
Résultat de l'exercice	-75 262 682,28	-1 442 866,06	-35 940 144,79

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DB ESG Balanced SAA (USD) USD*	DB ESG Balanced SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Conservative SAA (EUR) EUR	DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus EUR	DB ESG Conservative SAA (USD) USD*
16 985,04	727 144,24	263 068,57	2 164 611,94	21 089,62
82 584,35	1 810 063,66	672 397,85	3 770 880,13	141 169,03
44,38	2 555,36	3 170,90	3 792,88	170,94
99 613,77	2 539 763,26	938 637,32	5 939 284,95	162 429,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-42 282,74	-1 298 507,34	-1 128 171,98	-11 166 706,03	-20 655,61
-68,28	-2 013,77	-1 570,61	-9 481,60	-82,85
-5 926,03	-147 612,34	-209 394,72	10 142 380,65	-7 364,48
-10,13	-9,51	-799 993,50	-16 593 332,07	0,00
-48 287,18	-1 448 142,96	-2 139 130,81	-17 627 139,05	-28 102,94
51 326,59	1 091 620,30	-1 200 493,49	-11 687 854,10	134 326,65
200 547,85	2 442 858,56	713 919,47	-18 833 191,59	233 103,76
200 547,85	2 442 858,56	713 919,47	-18 833 191,59	233 103,76
251 874,44	3 534 478,86	-486 574,02	-30 521 045,69	367 430,41

Comptes de résultats consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (y compris régularisation des revenus)

	DB ESG Conservative SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Growth SAA (EUR) EUR	DB ESG Growth SAA (USD) USD*
Revenus			
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	439 130,26	502 532,27	65 585,44
Revenus des parts de fonds de placement	1 753 860,79	998 852,60	228 274,93
Autres revenus	711,25	3 527,66	203,72
Total des revenus	2 193 702,30	1 504 912,53	294 064,09
Dépenses			
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	0,00	0,00	0,00
Commission de gestion	-804 879,25	-4 102 827,42	-163 364,08
Frais d'audit, juridiques et de publication	-1 243,13	-3 034,29	-244,53
Taxe d'abonnement	-105 025,30	-312 401,20	-22 015,32
Autres dépenses	-17,09	-961 273,66	0,00
Total des dépenses	-911 164,77	-5 379 536,57	-185 623,93
Revenus ordinaires, nets	1 282 537,53	-3 874 624,04	108 440,16
Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	-404 889,40	1 742 847,42	1 308 365,26
Résultat des opérations de vente	-404 889,40	1 742 847,42	1 308 365,26
Résultat de l'exercice	877 648,13	-2 131 776,62	1 416 805,42

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus USD*	DWS Strategic ESG Allocation Balance EUR
24 754,85	14 374,26	12 253,97	6 222,99	27 347,88
19 077 774,70	7 354 972,92	9 184 398,92	1 941 145,22	1 656 381,78
21 458,97	3 607,79	8 107,76	1 161,84	202,41
19 123 988,52	7 372 954,97	9 204 760,65	1 948 530,05	1 683 932,07
0,00	0,00	0,00	-950,42	0,00
-3 953 043,10	-1 480 343,82	-1 265 575,03	-322 214,05	-1 114 024,12
-5 528,67	-4 292,52	-1 178,08	-233,93	-1 600,17
-217 699,56	-110 081,40	-107 902,30	-23 081,61	-126 952,58
-1 667 399,68	-727 516,93	-810 650,36	-429 870,13	-144,30
-5 843 671,01	-2 322 234,67	-2 185 305,77	-776 350,14	-1 242 721,17
13 280 317,51	5 050 720,30	7 019 454,88	1 172 179,91	441 210,90
-20 037 655,74	-10 434 974,82	-6 449 990,64	-1 372 072,66	-1 081 598,42
-20 037 655,74	-10 434 974,82	-6 449 990,64	-1 372 072,66	-1 081 598,42
-6 757 338,23	-5 384 254,52	569 464,24	-199 892,75	-640 387,52

Comptes de résultats consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (y compris régularisation des revenus)

	DWS Strategic ESG Allocation Defensive EUR	DWS Strategic ESG Allocation Dynamic EUR
Revenus		
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	18 707,68	15 159,76
Revenus des parts de fonds de placement	2 095 122,77	486 056,22
Autres revenus	34,07	934,12
Total des revenus	2 113 864,52	502 150,10
Dépenses		
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	0,00	0,00
Commission de gestion	-728 963,91	-692 281,41
Frais d'audit, juridiques et de publication	-1 229,45	-666,10
Taxe d'abonnement	-116 078,12	-59 918,02
Autres dépenses	-171,90	-113,31
Total des dépenses	-846 443,38	-752 978,84
Revenus ordinaires, nets	1 267 421,14	-250 828,74
Opérations de vente		
Plus-values / moins-values réalisées	-339 695,12	546 999,14
Résultat des opérations de vente	-339 695,12	546 999,14
Résultat de l'exercice	927 726,02	296 170,40

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2023

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

	DWS Strategic SICAV EUR * **	DB ESG Balanced SAA (EUR) EUR	DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus EUR
	Consolidé		
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	7 041 138 432,06	196 336 232,04	2 110 932 563,65
Différences de change sur l'actif du fonds au début de la période sous revue *	-37 508 498,49	0,00	0,00
Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	-45 539 256,64	0,00	0,00
Encaissement / décaissement (net)	-920 646 768,33	-142 061,31	-193 835 721,35
Régularisation des revenus / dépenses	-9 805 967,22	4 350,50	-2 146 384,04
Revenus ordinaires, nets	-8 539 975,95	-1 772 784,67	-20 652 946,78
Plus-values / moins-values réalisées	-66 722 706,33	329 918,61	-15 287 198,01
Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	595 099 634,47	19 199 584,00	218 670 389,85
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	6 547 474 893,57	213 955 239,17	2 097 680 703,32

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

	DB ESG Conservative SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Growth SAA (EUR) EUR	DB ESG Growth SAA (USD) USD*
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	276 827 267,48	436 420 705,27	51 985 907,57
Différences de change sur l'actif du fonds au début de la période sous revue *	-9 515 014,22	0,00	-1 786 842,21
Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	0,00	0,00	0,00
Encaissement / décaissement (net)	-80 033 565,65	34 902 396,29	-14 544 873,31
Régularisation des revenus / dépenses	-496 644,19	238 376,17	331 859,10
Revenus ordinaires, nets	1 282 537,53	-3 874 624,04	108 440,16
Plus-values / moins-values réalisées	-404 889,40	1 742 847,42	1 308 365,26
Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	20 169 030,21	53 580 272,67	5 123 440,23
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	207 828 721,76	523 009 973,78	42 526 296,80

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DB ESG Balanced SAA (USD) USD*	DB ESG Balanced SAA (USD) Plus USD*	DB ESG Conservative SAA (EUR) EUR	DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus EUR	DB ESG Conservative SAA (USD) USD*
12 044 477,31	417 236 086,04	250 806 058,22	1 805 972 995,46	6 806 486,23
-413 988,73	-14 341 099,15	0,00	0,00	-233 950,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-1 858 313,31	-109 881 753,26	-8 292 739,73	-370 078 975,19	6 562 516,85
38 656,61	61 128,39	-63 406,09	-5 222 348,83	-167 598,41
51 326,59	1 091 620,30	-1 200 493,49	-11 687 854,10	134 326,65
200 547,85	2 442 858,56	713 919,47	-18 833 191,59	233 103,76
1 149 558,22	43 256 635,54	17 532 278,51	131 919 915,58	727 217,37
11 212 264,54	339 865 476,42	259 495 616,89	1 532 070 541,33	14 062 102,20

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus USD*	DWS Strategic ESG Allocation Balance EUR
426 326 325,31	209 964 819,88	276 396 171,28	49 965 784,58	215 358 208,97
0,00	0,00	-9 500 196,71	-1 717 407,22	0,00
-21 850 888,07	-6 316 281,97	-11 220 455,67	-1 320 220,96	-1 657 438,09
-51 125 933,55	-27 984 518,80	-82 436 194,04	-10 698 821,98	4 325 337,04
-1 102 569,41	-1 129 948,69	-981,98	-171 881,18	-26 727,72
13 280 317,51	5 050 720,30	7 019 454,88	1 172 179,91	441 210,90
-20 037 655,74	-10 434 974,82	-6 449 990,64	-1 372 072,66	-1 081 598,42
18 220 121,01	8 590 015,51	7 716 247,92	931 774,80	22 963 795,07
363 709 717,06	177 739 831,41	181 524 055,04	36 789 335,29	240 322 787,75

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

	DWS Strategic ESG Allocation Defensive EUR	DWS Strategic ESG Allocation Dynamic EUR
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	199 773 231,13	97 985 111,64
Différences de change sur l'actif du fonds au début de la période sous revue *	0,00	0,00
Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	-1 995 263,95	-1 178 707,93
Encaissement / décaissement (net)	-19 656 993,28	4 133 446,25
Régularisation des revenus / dépenses	47 800,71	351,84
Revenus ordinaires, nets	1 267 421,14	-250 828,74
Plus-values / moins-values réalisées	-339 695,12	546 999,14
Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	12 456 289,05	12 893 068,93
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	191 552 789,68	114 129 441,13

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2023 USD 1,107000 = EUR 1

Fin de l'exercice 2022 USD 1,068951 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des actionnaires de
DWS Strategic SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DWS Strategic SICAV et de chacun de ses compartiments (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2023, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société DWS Strategic SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration du fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du conseil d'administration du fonds

Le conseil d'administration du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration du fonds est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments en matière de poursuite de ses activités et – si cela est pertinent – de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds ou certains de ses compartiments, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

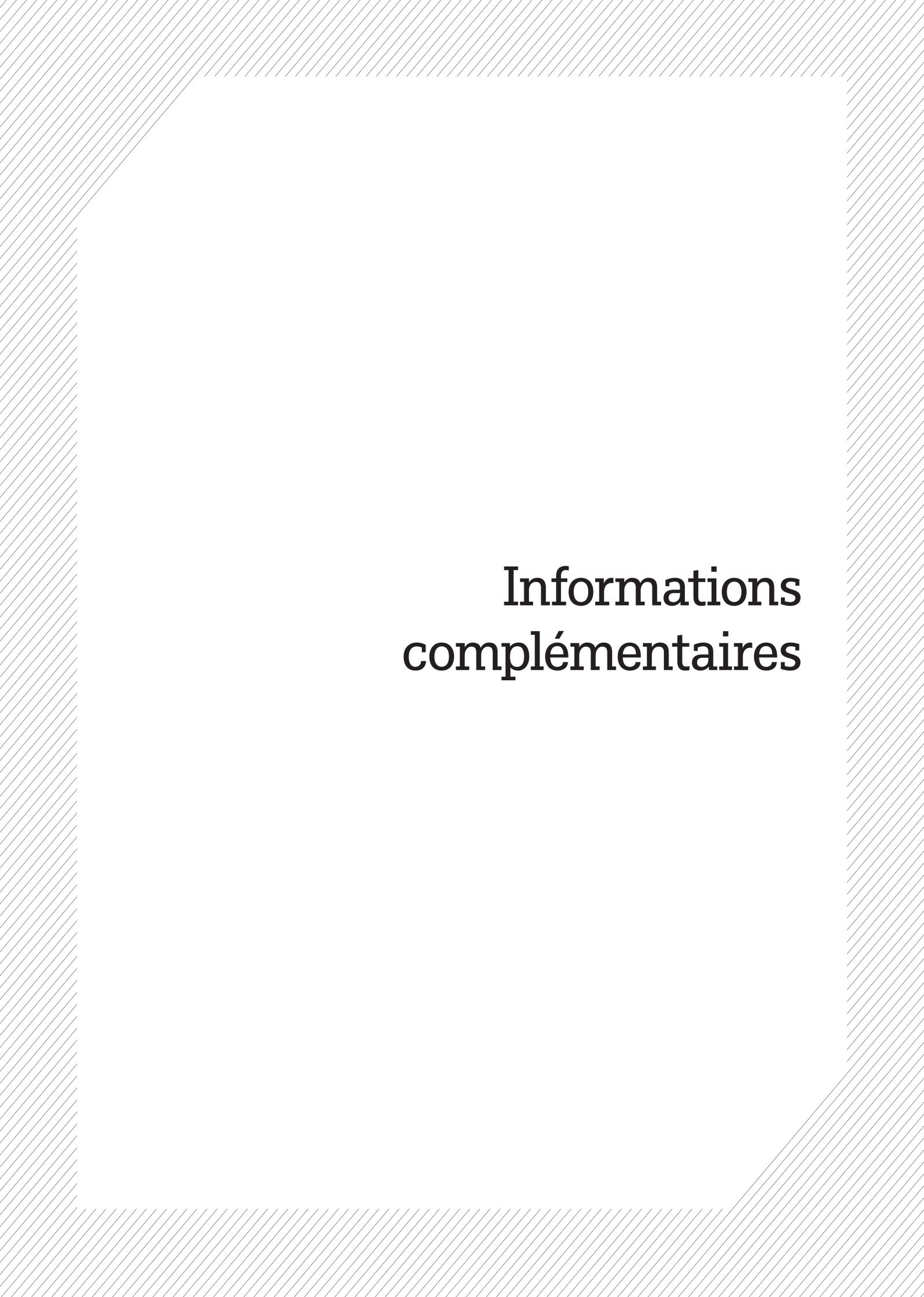
- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le conseil d'administration du fonds, des estimations comptables faites et des informations fournies en annexe.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le conseil d'administration du fonds ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ou certains de ses compartiments ne puissent plus poursuivre les activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations fournies en annexe, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 10 avril 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz



Informations complémentaires

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

Après accord des actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale du 19 avril 2023, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration a été approuvée sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice de la société. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 15 000 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 17 avril 2024, la rémunération annuelle du membre indépendant et du membre externe du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 a été approuvée. Le montant prévu de la rémunération du membre indépendant du conseil d'administration est de 15 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Le montant prévu de la rémunération du membre externe du conseil d'administration est de 7 500 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

La rémunération des membres indépendants et externes du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2023, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2023

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2023 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2024 au titre de l'exercice 2023, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2023, la direction a fixé à 82,5 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2023 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	99	
Rémunération globale ²⁾	15 739 813	EUR
Rémunération fixe	12 528 700	EUR
Rémunération variable	3 211 113	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 476 953	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 077 858	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d’identification conformément aux dispositions de l’article A

Au cours de la période sous revue, conformément au règlement susmentionné, aucune opération de financement sur titres n’a été effectuée pour les compartiments suivants :

DB ESG Balanced SAA (EUR)
DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus
DB ESG Balanced SAA (USD)
DB ESG Balanced SAA (USD) Plus
DB ESG Conservative SAA (EUR)
DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus
DB ESG Conservative SAA (USD)
DB ESG Conservative SAA (USD) Plus
DB ESG Growth SAA (EUR)
DB ESG Growth SAA (USD)
DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus
DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus
DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus
DWS Strategic ESG Allocation Balance
DWS Strategic ESG Allocation Defensive
DWS Strategic ESG Allocation Dynamic

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB ESG Balanced SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900T6O412ETG7Q612

ISIN : LU2132880241

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues lorsqu'au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par ex. fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. La notation ESG de MSCI est basée sur l'analyse de différentes caractéristiques environnementales et sociales. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

La méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus a été décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales annoncées a été évalué sur la base des données ESG du fournisseur de données MSCI. La méthodologie comprenait différentes catégories d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB
Performance : 100 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des sociétés qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et pourcentage des fonds d'investissement qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies
Performance : 0 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement dont les investissements dans des secteurs d'activité controversés dépassent un certain seuil de chiffre d'affaires, à l'exception des fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- Pourcentage des actifs nets du compartiment affecté à des investissements directs dans des instruments financiers d'émetteurs privés (le cas échéant) dans des secteurs d'activité controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG	Le compartiment a investi dans des instruments bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB.	99,7 % des actifs du portefeuille
Exclusion sur la base des combustibles fossiles	Le compartiment exclut les émetteurs dont les activités dans le domaine des combustibles fossiles génèrent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil.	0 % des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes	Le compartiment a exclu les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées	Le compartiment a exclu les émetteurs engagés dans des transactions d'armes controversées	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	347,61 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	210,94 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires. En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	14,8 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EMU ESG Enhanced EUR Acc	NA - Autres	13,4 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EM Enhanc USD Acc	NA - Autres	11,0 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	10,9 %	Zone euro
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	9,8 %	Luxembourg
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt. Bond IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	9,1 %	Luxembourg
iShares EUR High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	8,1 %	Irlande
iShares EO Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR(Dist)	K - Activités financières et d'assurance	5,1 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	4,8 %	Luxembourg
iShares - DL Treasury Bond 1-3 UCITS ETF (Dist.)	K - Activités financières et d'assurance	3,1 %	Irlande
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	3,0 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	2,9 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 100 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,7 %

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 100 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

0 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB ESG Balanced SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	45,1 %
NA	Autres	54,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

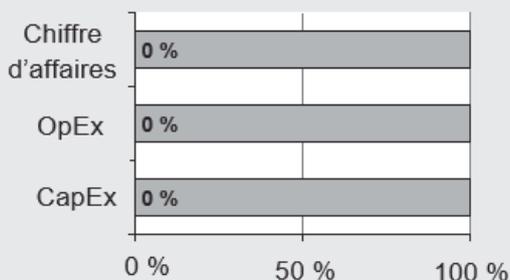
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

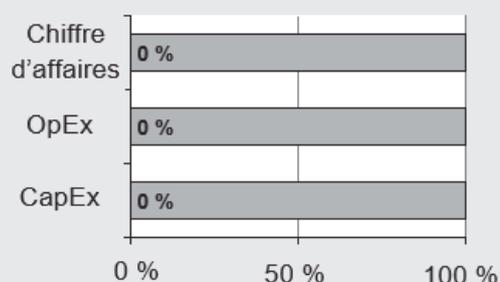
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements comprenaient toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont été utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 75 %, portefeuille d'actions : 25-60 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement s'appuient sur les données du fournisseur de données ESG externe MSCI pour l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement afin de prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance) dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. Les résultats de ces analyses et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement qui en découlent ont été pris en compte dans les décisions d'investissement de l'équipe de gestion du compartiment.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et répondant à des normes minimales définies en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance). En outre, il était possible d'acquérir des instruments de placement (par exemple des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) sans notation MSCI ESG. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). La notation MSCI ESG devrait rendre les caractéristiques ESG plus compréhensibles et mesurables.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment répondaient aux critères ESG du compartiment au moment de l'acquisition. Si les investissements du compartiment ne répondaient plus aux normes ESG minimales du compartiment, le compartiment a conservé ces investissements jusqu'à ce qu'une cession de la position soit possible et praticable (du point de vue de l'équipe de gestion du compartiment), tant qu'au moins 51 % de l'actif net du compartiment répondaient aux critères ESG.

Notation ESG pour les fonds :

La note ESG d'un fonds ou d'un ETF déterminée par MSCI était basée sur la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des positions du fonds, telles que publiées dans les derniers inventaires. Les avoirs bancaires et les liquidités ainsi que certains produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds a été modifiée en raison de changements dans les notations ESG des titres du fonds ou d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI a attribué une note ESG à un fonds lorsqu'un certain pourcentage des positions du fonds recensées a été évalué par MSCI à des fins ESG.

Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la performance environnementale. Chaque pays était doté de ressources naturelles, financières et humaines différentes, ce qui s'est traduit par des points de départ différents pour la production de biens productifs et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

o Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.

o Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Seuils de chiffre d'affaires* pour les exclusions pour les fonds

- Production de charbon thermique 15 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 10 %
- Armes à feu 10 %
- Production de tabac 5 %

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

o Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions pour les entreprises

- Production de charbon thermique 5 %
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels 5 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 5 %
- Armes à feu 5 %
- Production de tabac 5 %
- Extraction de l'uranium 0 %
- Production d'électricité d'origine nucléaire 5 %
- Jeux de hasard 5 %
- Divertissement pour adultes 5 %
- Production de biocides 5 %
- Organismes génétiquement modifiés 0 %
- Huile de palme provenant de sources non certifiées 0 %

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment a effectué des investissements directs dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les règles suivantes ont été appliquées : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues s'est basé

sur une analyse des principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network - Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900KM6BB867XGNX59

ISIN : LU2132879748

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues lorsqu'au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par ex. fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. La notation ESG de MSCI était basée sur l'analyse de différentes caractéristiques environnementales et sociales. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

La méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus a été décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales annoncées a été évalué sur la base des données ESG du fournisseur de données MSCI. La méthodologie comprenait différentes catégories d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB
Performance : 99,9 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des sociétés qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et pourcentage des fonds d'investissement qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies
Performance : 0 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement dont les investissements dans des secteurs d'activité controversés dépassent un certain seuil de chiffre d'affaires, à l'exception des fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- Pourcentage des actifs nets du compartiment affecté à des investissements directs dans des instruments financiers d'émetteurs privés (le cas échéant) dans des secteurs d'activité controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants.

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG	Le compartiment a investi dans des instruments bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB.	95,9 % des actifs du portefeuille
Exclusion sur la base des combustibles fossiles	Le compartiment exclut les émetteurs dont les activités dans le domaine des combustibles fossiles génèrent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil.	0 % des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes	Le compartiment a exclu les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées	Le compartiment a exclu les émetteurs engagés dans des transactions d'armes controversées	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	311,03 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	210,94 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros 0 % des actifs du portefeuille
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	17,9 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EM Enhanc USD Acc	NA - Autres	15,1 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	10,7 %	Zone euro
iShares IV- iShares MSCI EMU ESG Enhanced EUR Acc	NA - Autres	7,8 %	Irlande
Xtrackers MSCI Europe ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	7,7 %	Irlande
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	6,9 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	4,3 %	Irlande
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt. Bond IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	4,3 %	Luxembourg
iShares EO Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR(Dist)	K - Activités financières et d'assurance	3,6 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	3,3 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	3,3 %	Luxembourg
iShares EUR High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	3,0 %	Irlande
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	Luxembourg
Am.Msci Emu Esg leaders ETF	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	Luxembourg
iShares II-MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR Acc	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,9 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 95,9 %

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,9 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

0,1 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	50,7 %
NA	Autres	49,3 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

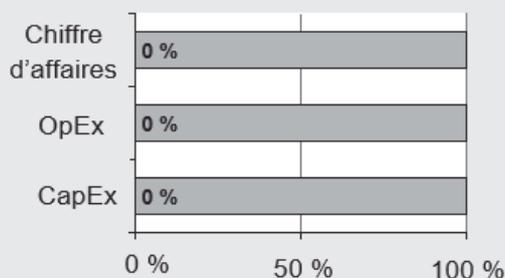
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

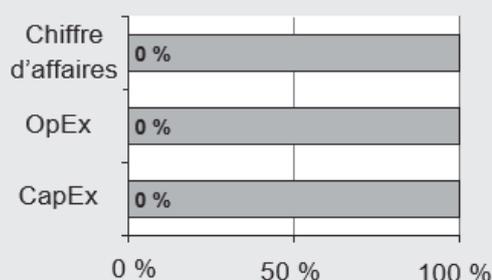
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une structure de portefeuille majoritairement composée d'investissements compatibles avec des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements comprenaient toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont été utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 70 %, portefeuille d'actions : 30-80 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, une stratégie de limitation des risques a été appliquée, qui consiste à couvrir une baisse de la valeur des actifs du compartiment afin de préserver le capital. La stratégie de limitation des risques a été mise en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement s'appuient sur les données du fournisseur de données ESG externe MSCI pour l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement afin de prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance) dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. Les résultats de ces analyses et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement qui en découlent ont été pris en compte dans les décisions d'investissement de l'équipe de gestion du compartiment.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et répondant à des normes minimales définies en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance). En outre, il était possible d'acquérir des instruments de placement (par exemple des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) sans notation MSCI ESG. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). La notation MSCI ESG devrait rendre les caractéristiques ESG plus compréhensibles et mesurables.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment répondaient aux critères ESG du compartiment au moment de l'acquisition. Si les investissements du compartiment ne répondaient plus aux normes ESG minimales du compartiment, le compartiment a conservé ces investissements jusqu'à ce qu'une cession de la position soit possible et praticable (du point de vue de l'équipe de gestion du compartiment), tant qu'au moins 51 % de l'actif net du compartiment répondaient aux critères ESG.

Notation ESG pour les fonds :

La note ESG d'un fonds ou d'un ETF déterminée par MSCI était basée sur la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des positions du fonds, telles que publiées dans les derniers inventaires. Les avoirs bancaires et les liquidités ainsi que certains produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds a été modifiée en raison de changements dans les notations ESG des titres du fonds ou d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI a attribué une note ESG à un fonds lorsqu'un certain pourcentage des positions du fonds recensées a été évalué par MSCI à des fins ESG.

Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la performance environnementale. Chaque pays était doté de ressources naturelles, financières et humaines différentes, ce qui s'est traduit par des points de départ différents pour la production de biens productifs et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

o Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.

o Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités génèrent des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Seuils de chiffre d'affaires* pour les exclusions pour les fonds

- Production de charbon thermique 15 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 10 %
- Armes à feu 10 %
- Production de tabac 5 %

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

o Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions pour les entreprises

- Production de charbon thermique 5 %
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels 5 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 5 %
- Armes à feu 5 %
- Production de tabac 5 %
- Extraction de l'uranium 0 %
- Production d'électricité d'origine nucléaire 5 %
- Jeux de hasard 5 %
- Divertissement pour adultes 5 %
- Production de biocides 5 %
- Organismes génétiquement modifiés 0 %
- Huile de palme provenant de sources non certifiées 0 %

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment a effectué des investissements directs dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les règles suivantes ont été appliquées : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues s'est basé sur une analyse des principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network - Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB ESG Conservative SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900VVTQSQGHD2DK87

ISIN : LU2132882023

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il a **promu des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues lorsqu'au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par ex. fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. La notation ESG de MSCI est basée sur l'analyse de différentes caractéristiques environnementales et sociales. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il est donc arrivé que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

La méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus a été décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales annoncées a été évalué sur la base des données ESG du fournisseur de données MSCI. La méthodologie comprenait différentes catégories d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB
Performance : 99,7 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des sociétés qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et pourcentage des fonds d'investissement qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies
Performance : 0 %

Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement dont les investissements dans des secteurs d'activité controversés dépassent un certain seuil de chiffre d'affaires, à l'exception des fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Pourcentage des actifs nets du compartiment affecté à des investissements directs dans des instruments financiers d'émetteurs privés (le cas échéant) dans des secteurs d'activité controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG	Le compartiment a investi dans des instruments bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB.	99,7 % des actifs du portefeuille
Exclusion sur la base des combustibles fossiles	Le compartiment exclut les émetteurs dont les activités dans le domaine des combustibles fossiles génèrent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil.	0 % des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes	Le compartiment a exclu les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées	Le compartiment a exclu les émetteurs engagés dans des transactions d'armes controversées	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	363,56 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	210,94 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	17,6 %	Zone euro
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	13,1 %	Luxembourg
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt. Bond IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	11,0 %	Luxembourg
iShares EO Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR(Dist)	K - Activités financières et d'assurance	10,1 %	Irlande
iShares EUR High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	9,0 %	Irlande
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	7,5 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	7,2 %	Luxembourg
iShares IV- iShares MSCI EM Enhanc USD Acc	NA - Autres	6,5 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EMU ESG Enhanced EUR Acc	NA - Autres	6,5 %	Irlande
iShares - DL Treasury Bond 1-3 UCITS ETF (Dist.)	K - Activités financières et d'assurance	3,9 %	Irlande
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	2,0 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	2,0 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,7 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,7 %

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,7 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

0,3 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	44,9 %
NA	Autres	55,1 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

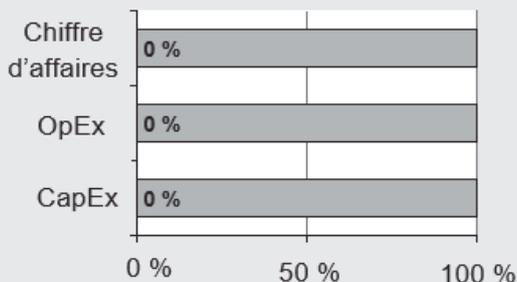
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

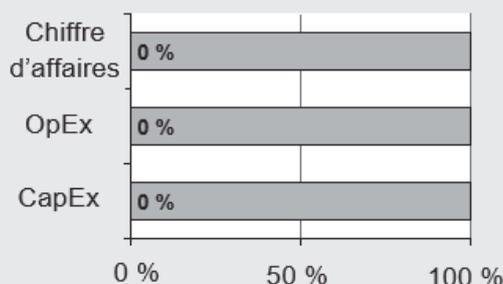
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.





Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements comprenaient toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont été utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 100 %, portefeuille d'actions : 0-40 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement s'appuient sur les données du fournisseur de données ESG externe MSCI pour l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement afin de prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise, /Corporate Governance) dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et répondant à des normes minimales définies en matière de critères ESG. En outre, il était possible d'acquérir des instruments (par exemple des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) n'ayant pas de notation MSCI ESG. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). La notation MSCI ESG devrait rendre les caractéristiques ESG plus compréhensibles et mesurables.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment répondaient aux critères ESG du compartiment au moment de l'acquisition. Si les investissements du compartiment ne répondaient plus aux normes ESG minimales du compartiment, le compartiment a conservé ces investissements jusqu'à ce qu'une cession de la position soit possible et praticable (du point de vue de l'équipe de gestion du compartiment), tant qu'au moins 51 % de l'actif net du compartiment répondaient aux critères ESG.

Notation ESG pour les fonds :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds, y compris un ETF, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des positions du fonds, telles que publiées dans les derniers inventaires. Les positions de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et certains produits dérivés n'étaient alors pas pris en compte. La notation ESG du fonds a été modifiée en raison de changements dans les notations ESG des titres du fonds ou d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI a attribué des notations ESG aux fonds lorsqu'un certain pourcentage des positions des fonds couvertes a été évalué par MSCI à des fins ESG.

Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis sur la gestion des ressources, le droit aux soins de base et la fourniture de prestations. Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

o Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.

o Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Seuils de chiffre d'affaires* pour les exclusions pour les fonds

- Production de charbon thermique 15 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 10 %
- Armes à feu 10 %
- Production de tabac 5 %

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

o Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions pour les entreprises

- Production de charbon thermique 5 %
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels 5 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 5 %
- Armes à feu 5 %
- Production de tabac 5 %
- Extraction de l'uranium 0 %
- Production d'électricité d'origine nucléaire 5 %
- Jeux de hasard 5 %
- Divertissement pour adultes 5 %
- Production de biocides 5 %
- Organismes génétiquement modifiés 0 %
- Huile de palme provenant de sources non certifiées 0 %

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment a effectué des investissements directs dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les règles suivantes ont été appliquées : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues s'est basé

sur une analyse des principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network - Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 2549005N1048QFNZG879

ISIN : LU2132883344

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues lorsqu'au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par ex. fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. La notation ESG de MSCI était basée sur l'analyse de différentes caractéristiques environnementales et sociales. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il est donc arrivé que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

La méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus a été décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales annoncées a été évalué sur la base des données ESG du fournisseur de données MSCI. La méthodologie comprenait différentes catégories d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB
Performance : 99,8 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des sociétés qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et pourcentage des fonds d'investissement qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies
Performance : 0 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement dont les investissements dans des secteurs d'activité controversés dépassent un certain seuil de chiffre d'affaires, à l'exception des fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- Pourcentage des actifs nets du compartiment affecté à des investissements directs dans des instruments financiers d'émetteurs privés (le cas échéant) dans des secteurs d'activité controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG	Le compartiment a investi dans des instruments bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB.	95,7 % des actifs du portefeuille
Exclusion sur la base des combustibles fossiles	Le compartiment exclut les émetteurs dont les activités dans le domaine des combustibles fossiles génèrent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil.	0 % des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes	Le compartiment a exclu les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées	Le compartiment a exclu les émetteurs engagés dans des transactions d'armes controversées	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	327,34 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	210,94 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	14,1 %	Zone euro
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	12,3 %	Irlande
iShares EO Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR(Dist)	K - Activités financières et d'assurance	10,6 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EM Enhanc USD Acc	NA - Autres	9,3 %	Irlande
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	7,9 %	Luxembourg
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt. Bond IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	7,4 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Europe ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	6,6 %	Irlande
iShares EUR High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	5,9 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EMU ESG Enhanced EUR Acc	NA - Autres	5,7 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	4,2 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	2,9 %	Irlande
iShares - DL Treasury Bond 1-3 UCITS ETF (Dist.)	K - Activités financières et d'assurance	2,8 %	Irlande
Amundi ETF Govt Bond EuroMTS Inv.Gr.1-3 UE DR	NA - Autres	2,0 %	France
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	1,0 %	Luxembourg
MuL-Amundi Euro Govet Bond 5-7Y (DR) Acc UCITS ETF	NA - Autres	0,8 %	Luxembourg

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,8 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

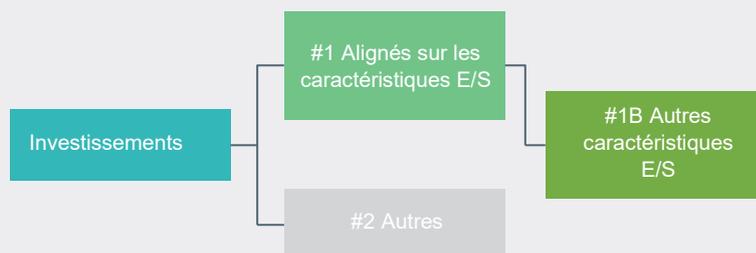
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 95,7 %

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,8 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

0,2 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	51,9 %
NA	Autres	48,1 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

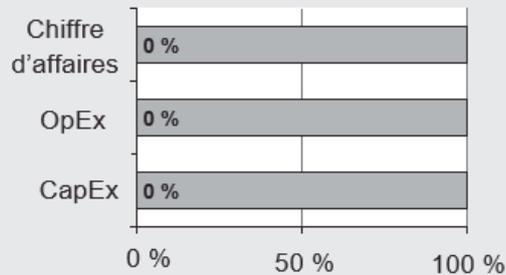
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

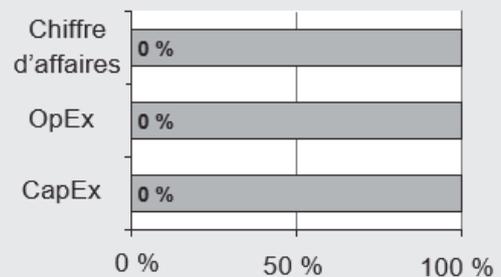
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, alignés sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxinomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements comprenaient toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont été utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 80 %, portefeuille d'actions : 20-60 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, une stratégie de limitation des risques a été appliquée, qui consiste à couvrir une baisse de la valeur des actifs du compartiment afin de préserver le capital. La stratégie de limitation des risques a été mise en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement s'appuient sur les données du fournisseur de données ESG externe MSCI pour l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement afin de prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance) dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. Les résultats de ces analyses et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement qui en découlent ont été pris en compte dans les décisions d'investissement de l'équipe de gestion du compartiment.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et répondant à des normes minimales définies en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance). En outre, il était possible d'acquérir des instruments de placement (par exemple des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) sans notation MSCI ESG. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). La notation MSCI ESG devrait rendre les caractéristiques ESG plus compréhensibles et mesurables.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment répondaient aux critères ESG du compartiment au moment de l'acquisition. Si les investissements du compartiment ne répondaient plus aux normes ESG minimales du compartiment, le compartiment a conservé ces investissements jusqu'à ce qu'une cession de la position soit possible et praticable (du point de vue de l'équipe de gestion du compartiment), tant qu'au moins 51 % de l'actif net du compartiment répondaient aux critères ESG.

Notation ESG pour les fonds :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds, y compris un ETF, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des positions du fonds, telles que publiées dans les derniers inventaires. Les positions de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et certains produits dérivés n'étaient alors pas pris en compte. La notation ESG du fonds a été modifiée en raison de changements dans les notations ESG des titres du fonds ou d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI a attribué des notations ESG aux fonds lorsqu'un certain pourcentage des positions des fonds couvertes a été évalué par MSCI à des fins ESG.

Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis sur la gestion des ressources, le droit aux soins de base et la fourniture de prestations. Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

o Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.

o Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils.

Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Seuils de chiffre d'affaires* pour les exclusions pour les fonds

- Production de charbon thermique 15 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 10 %
- Armes à feu 10 %
- Production de tabac 5 %

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

o Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions pour les entreprises

- Production de charbon thermique 5 %
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels 5 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 5 %
- Armes à feu 5 %
- Production de tabac 5 %
- Extraction de l'uranium 0 %
- Production d'électricité d'origine nucléaire 5 %
- Jeux de hasard 5 %
- Divertissement pour adultes 5 %
- Production de biocides 5 %
- Organismes génétiquement modifiés 0 %
- Huile de palme provenant de sources non certifiées 0 %

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment a effectué des investissements directs dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les règles suivantes ont été appliquées : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues s'est basé sur une analyse des principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network - Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le **plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB ESG Growth SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900OKG5DDDN6SKQ26

ISIN : LU2132882965

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il a **promu des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues lorsqu'au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par ex. fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. La notation ESG de MSCI était basée sur l'analyse de différentes caractéristiques environnementales et sociales. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

La méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus a été décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales annoncées a été évalué sur la base des données ESG du fournisseur de données MSCI. La méthodologie comprenait différentes catégories d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB
Performance : 99,9 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des sociétés qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et pourcentage des fonds d'investissement qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies
Performance : 0,09 %
- Pourcentage des actifs nets du compartiment investi dans des fonds d'investissement dont les investissements dans des secteurs d'activité controversés dépassent un certain seuil de chiffre d'affaires, à l'exception des fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- Pourcentage des actifs nets du compartiment affecté à des investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants

DB ESG Growth SAA (EUR)

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG	Le compartiment a investi dans des instruments bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB.	99,9 % des actifs du portefeuille
Exclusion sur la base des combustibles fossiles	Le compartiment exclut les émetteurs dont les activités dans le domaine des combustibles fossiles génèrent un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil.	0 % des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes	Le compartiment a exclu les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées	Le compartiment a exclu les émetteurs engagés dans des transactions d'armes controversées	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	346,91 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	667,85 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,65 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB ESG Growth SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	17,9 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EM Enhanc USD Acc	NA - Autres	17,8 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI EMU ESG Enhanced EUR Acc	NA - Autres	17,4 %	Irlande
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	7,0 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	7,0 %	Zone euro
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt. Bond IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	5,5 %	Luxembourg
iShares EUR High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	5,0 %	Irlande
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	4,4 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	4,3 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	4,1 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	3,0 %	Luxembourg
iShares EO Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR(Dist)	K - Activités financières et d'assurance	2,3 %	Irlande
iShares - DL Treasury Bond 1-3 UCITS ETF (Dist.)	K - Activités financières et d'assurance	0,7 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,9 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,9 %

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,9 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

0,1 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB ESG Growth SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	40,6 %
NA	Autres	59,4 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		11,6 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

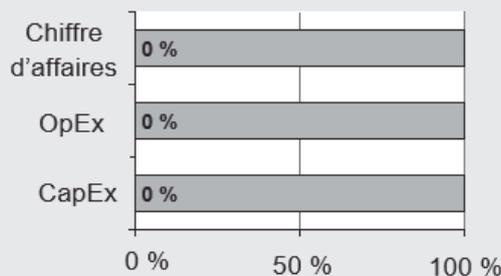
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

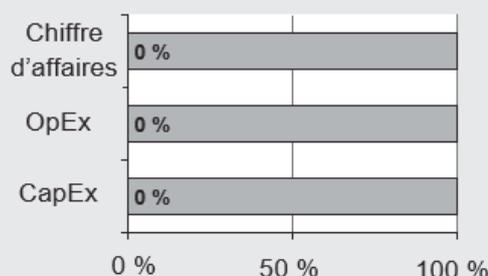
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements comprenaient toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont été utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Il s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 60 %, portefeuille d'actions : 40-80 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC, en suivant une stratégie de fonds de fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement s'appuient sur les données du fournisseur de données ESG externe MSCI pour l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement afin de prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance) dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. Les résultats de ces analyses et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement qui en découlent ont été pris en compte dans les décisions d'investissement de l'équipe de gestion du compartiment.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et répondant à des normes minimales définies en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance d'entreprise/Corporate Governance). En outre, il était possible d'acquérir des instruments de placement (par exemple des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) sans notation MSCI ESG. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). La notation MSCI ESG devrait rendre les caractéristiques ESG plus compréhensibles et mesurables.

Au moins 51 % des actifs nets du compartiment répondaient aux critères ESG du compartiment au moment de l'acquisition. Si les investissements du compartiment ne répondaient plus aux normes ESG minimales du compartiment, le compartiment a conservé ces investissements jusqu'à ce qu'une cession de la position soit possible et praticable (du point de vue de l'équipe de gestion du compartiment), tant qu'au moins 51 % de l'actif net du compartiment répondaient aux critères ESG.

Notation ESG pour les fonds :

La note ESG d'un fonds ou d'un ETF déterminée par MSCI était basée sur la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des positions du fonds, telles que publiées dans les derniers inventaires. Les avoirs bancaires et les liquidités ainsi que certains produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds a été modifiée en raison de changements dans les notations ESG des titres du fonds ou d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI a attribué une note ESG à un fonds lorsqu'un certain pourcentage des positions du fonds recensées a été évalué par MSCI à des fins ESG.

Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent était mis sur la gestion des ressources, le droit aux soins de base et la fourniture de prestations. Les ressources naturelles, financières et humaines diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, peuvent également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Les liquidités, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux liquidités, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

o Le compartiment a exclu les entreprises qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De même, les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des actifs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclus.

o Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés dont les activités généraient des revenus dépassant un certain seuil. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Seuils de chiffre d'affaires* pour les exclusions pour les fonds

- Production de charbon thermique 15 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 10 %
- Armes à feu 10 %
- Production de tabac 5 %

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

o Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Seuils de chiffre d'affaires pour les exclusions pour les entreprises

- Production de charbon thermique 5 %
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels 5 %
- Armes controversées 0 %
- Armes nucléaires 0 %
- Armes conventionnelles 5 %
- Armes à feu 5 %
- Production de tabac 5 %
- Extraction de l'uranium 0 %
- Production d'électricité d'origine nucléaire 5 %
- Jeux de hasard 5 %
- Divertissement pour adultes 5 %
- Production de biocides 5 %
- Organismes génétiquement modifiés 0 %
- Huile de palme provenant de sources non certifiées 0 %

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment a effectué des investissements directs dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les règles suivantes ont été appliquées : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues s'est basé

sur une analyse des principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network - Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'investissement

DWS Strategic SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 220 359

Conseil d'administration de la société d'investissement

Niklas Seifert
Président
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Stefan Kreuzkamp (depuis le 19 avril 2023)
Trier

Gero Schomann (jusqu'au 22 juin 2023)
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main

Sven Sendmeyer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Thilo Hubertus Wendenburg
Membre indépendant
Frankfurt / Main

Elena Wichmann
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2023 :
375,1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance de la société de gestion

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Claire Peel (jusqu'au 31 juillet 2023)
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire de la société de gestion

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Barbara Schots (jusqu'au 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr (depuis le 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 1^{er} mars 2024

DWS Strategic SICAV

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

RC B 220 359

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00